

Cahier de réflexion
Février 2021

Raisonnement

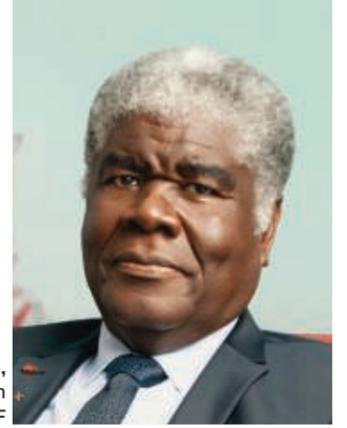
LES CAHIERS

Initiative pour la Santé et la Salubrité en Ville

Clés du succès



Éditorial



Robert Beugré Mambé,
Ministre-Gouverneur du District Autonome d'Abidjan
Secrétaire Général de l'AIMF

Le District Autonome d'Abidjan, collectivité que je dirige depuis 2011, a une population estimée à plus de six millions trois cent mille habitants, avec un taux croissance démographique d'environ de 3 %. Les experts estiment que d'ici 2030, cette population passera à dix millions d'habitants.

Cette croissance est similaire à celle observée dans les villes et capitales des pays en développement et nous amène à nous questionner tout particulièrement sur notre rôle pour le bien-être de nos administrés : comment des politiques publiques en faveur de la santé des urbains peuvent-elles se mettre en place au niveau territorial ? Sur quels leviers faut-il travailler pour favoriser la complémentarité entre États, collectivités et actions communautaires ?

Dans le domaine de la santé, depuis quelques années, une conception essentiellement biomédicale, centrée sur l'absence de maladies et sur les soins individuels, a été progressivement abandonnée pour aller vers une conception de la santé comme « un état de bien-être social, mental et physique ». Il ressort de cette définition que la santé n'est pas produite d'abord et avant tout dans le système de soins, mais en dehors de celui-ci, ce qui ouvre la voie à des actions favorables à la santé passant par des politiques publiques d'aménagement urbain, de développement économique territorial, de lutte contre les inégalités, de lutte contre les impacts du changement climatique, comme à Abidjan en faveur de la qualité de l'air, etc.

Ce sont les déterminants sociaux de la santé, qui se déclinent en les conditions dans lesquelles les gens sont nés, grandissent, travaillent, vivent et vieillissent, et l'ensemble plus large de forces et de systèmes formant les conditions de vie quotidiennes. L'urbanisation massive conduit à ce que la santé publique vienne à questionner sérieusement la capacité des villes à agir sur ces déterminants sociaux pour améliorer la santé, le bien-être et l'espérance de vie des populations urbaines.

Le programme Initiative pour la Santé et la Salubrité en Ville (ISSV) a été pionnier dans la conduite d'actions pilotes sur des thèmes, éloignés entre eux de prime abord, mais

agissant directement sur ces déterminants sociaux.

La planification familiale (lutte contre les grossesses précoces non désirées et amélioration de la santé maternelle et infantile) est l'un de ces thèmes qui a fait l'objet d'un travail dont je peux témoigner au niveau du District Autonome d'Abidjan (DAA). Le DAA est engagé depuis longtemps dans la lutte contre le VIH sida : le projet conduit dans le cadre de l'ISSV s'est mis en cohérence avec notre politique ainsi qu'avec la démarche multi-sectorielle de notre action et s'est appuyé sur nos services sociaux, d'éducation et de santé, pour développer des nouvelles actions et soutenir l'essor de nouvelles compétences.

Aux côtés de projets centrés sur la planification familiale, d'autres initiatives sur la préparation aux situations d'urgence et sur l'assainissement urbain, qui ont un impact majeur sur les déterminants sociaux de la santé, ont constitué le socle concret de l'ISSV.

Dans cet ouvrage, les éléments de capitalisation sur chaque thématique sont reportés en détail pour permettre à l'ensemble des villes du réseau de se les approprier.

Mais je tiens ici à rappeler qu'une démarche spécifique fait l'originalité de ce partenariat, le fait de travailler avec une approche de gouvernance commune à tous les sujets et qui est la marque de fabrique de l'AIMF : appui à la maîtrise d'ouvrage communale, renforcement des capacités des équipes territoriales, mise à disposition d'une expertise technique pointue, réactivité, transparence et adaptation aux contraintes locales dans la gestion financière et administrative. Ce modèle de travail est une des clés du succès de l'ensemble des projets de coopération que l'AIMF soutient auprès des villes francophones.

Que la Fondation Bill & Melinda Gates soit ici remerciée pour la confiance qu'elle accorde au réseau AIMF, et que l'ensemble des villes, associations de collectivités et partenaires de l'Initiative soient ici félicités pour les résultats atteints et pour l'élan qu'ils ont impulsé sur le terrain pour la durabilité des acquis.

Sommaire

01 L'Initiative pour la Santé et la Salubrité en Ville 6

01.01	Un partenariat innovant	7
01.02	... Pour améliorer la santé des populations	8
01.03	... Et pour positionner les collectivités locales au cœur du développement urbain durable	9
01.04	15 projets pilotes	10
01.05	Un impact majeur à l'échelle du réseau	12
	• Une méthode de travail basée sur l'expérience de l'AIMF et adaptée à l'ISSV	12
	• Un système d'indicateurs et de suivi-évaluation nouveau et répliquable	13
	• Un effet levier très important, financier et de volonté politique	14
	• Un processus de mobilisation gagnant, combinant...	15

02 La Planification Familiale 18

02.01	L'engagement local, un rouage essentiel de la réussite des politiques de Planification Familiale	19
02.02	Le processus de travail	20
02.03	Les résultats clés en chiffres	21
02.04	Leçons apprises	22
02.05	Recommandations	25
02.06	Études sur la décentralisation des systèmes de santé en Afrique de l'Ouest francophone	26
	FICHES PROJETS	28
	• Abidjan, Côte d'Ivoire	28
	• Antananarivo, Madagascar	30
	• Bobo-Dioulasso, Burkina Faso	32
	• Association Nationale des Communes du Bénin	34
	• Fatière des Communes du Togo	35

03 La Préparation aux Situations d'Urgence 38

03.01	Face à l'augmentation des catastrophes climatiques, la nécessité de préparer les situations d'urgence	39
03.02	Le processus de travail	40
03.03	Leçons apprises	41
03.04	Recommandations	42
	FICHES PROJETS	43
	• Phnom Penh, Cambodge	43
	• Yaoundé, Cameroun	44

04 La Gestion des Boues de Vidange 46

04.01	La filière des boues de vidange : nouvelles approches et solutions pour faire face aux enjeux de santé et de salubrité	47
04.02	Le processus de travail	48
04.03	Les résultats clés en chiffres	49
04.04	Leçons apprises	50
04.05	Recommandations	51
04.06	FICHES PROJETS	53
	• Yaoundé, Cameroun	53
	• Dschang et la Menoua, Cameroun	58
	• Phnom Penh, Cambodge	60
	• Hué, Vietnam	62
	• Nouakchott, Mauritanie	64
	• Ouagadougou, Burkina Faso	66
	• Bukavu, République Démocratique du Congo	69
	• Kindia, Guinée	70

01

L'Initiative pour la Santé et la Salubrité en Ville - ISSV

01.01	Un partenariat innovant...	7
01.02	... Pour améliorer la santé des populations	8
01.03	... Et pour positionner les collectivités locales au cœur du développement urbain durable	9
01.04	15 projets pilotes	10
01.05	Un impact majeur à l'échelle du réseau	12
	<ul style="list-style-type: none">• Une méthode de travail basée sur l'expérience de l'AIMF et adaptée à l'ISSV• Un système d'indicateurs et de suivi-évaluation nouveau et répliquable• Un effet levier majeur• Un processus de mobilisation gagnant, combinant...	<ul style="list-style-type: none">12131415

01.01 Un partenariat innovant...

AIMF et la Fondation Bill & Melinda Gates ont signé en mars 2017 un partenariat pour développer « L'Initiative pour la Santé et la Salubrité en Ville » (ISSV).

Cette initiative prend appui sur la capacité de l'AIMF à mobiliser son réseau d'autorités locales, et sur son expérience dans la mise en œuvre de projets de développement en lien direct avec les municipalités.

Premier partenariat entre cette Fondation leader de la philanthropie privée et le réseau des élus locaux francophones, l'Initiative a abouti à la mise en place de 15 projets pilotes en 5 ans, dont le fil conducteur a été l'amélioration de la santé et des conditions de vie des populations.

Ce programme a été considéré comme essentiel par le Bureau de l'AIMF car la population urbaine devant doubler dans les vingt prochaines années, cette urbanisation croissante rend difficile la réponse aux besoins en services essentiels, et en premier lieu la santé.

En effet, qu'il s'agisse d'améliorer la santé maternelle et infantile et la maîtrise de la fécondité tout en promouvant l'égalité des droits femmes-hommes, ou qu'il s'agisse de contrer des facteurs externes d'impact néfaste sur la santé des populations, comme l'assainissement ou les catastrophes naturelles, les maires sont appelés à agir au quotidien.

L'ISSV a été centrée sur 3 problématiques clés, abordées à travers une démarche innovante :



Planning Familial :

Favoriser l'accès aux services de planning familial et aux méthodes contraceptives modernes pour donner aux populations les moyens de construire leur avenir selon leurs choix.



Préparation des Situations d'Urgence :

Proposer des outils méthodologiques pour anticiper et mieux faire face aux conséquences des catastrophes naturelles dans les villes.



Gestion des Boues de Vidange :

Mettre en place un système d'assainissement inclusif et adapté aux enjeux sanitaires et environnementaux et porteur de perspectives économiques pour les villes.

Dans une optique de réflexion et d'action, l'ISSV a réuni pour la première fois le réseau mondial d'élus locaux francophones et la Fondation Bill & Melinda Gates, pour placer les autorités locales et le maire au centre de ses réponses (celles de l'ISSV).

01.02

... Pour améliorer la santé
des populations

Avec ce partenariat, l'AIMF et la Fondation Bill & Melinda Gates contribuent de manière innovante à l'effort mondial pour intégrer les Objectifs de Développement Durable (ODD) à travers la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques et stratégies de développement local, en mettant les territoires au cœur du dispositif.

Plus de 17 millions de dollars ont été mobilisés pour appuyer financièrement et techniquement les villes francophones dans le développement de leurs projets. La Fondation Bill & Melinda Gates a apporté un cofinancement à hauteur de 4,75 millions de dollars. L'AIMF, la ville de Paris, les partenaires techniques et financiers et les villes pilotes ont apporté les financements complémentaires, pour un total de près de 12,5 millions de dollars pour la mise en œuvre du projet et des phases d'intervention complémentaires.



01.03

... Et pour positionner
les collectivités locales au cœur du
développement urbain durable

La mise en œuvre de l'Initiative s'est appuyée sur les municipalités bénéficiaires qui apportent un cofinancement aux projets et mobilisent la coopération décentralisée pour produire un effet levier. L'AIMF et la Fondation Bill & Melinda Gates reconnaissent ainsi le rôle unique des collectivités locales et des maires en matière de développement durable, en les plaçant au cœur du dispositif.

Avec leur fine connaissance des territoires, les collectivités locales ont un rôle clé à jouer pour un développement international durable et pour élargir l'accès aux services essentiels urbains.

- La montée en compétence au niveau local permet de renforcer les capacités d'intervention des collectivités locales de façon durable.
- Le Maire, par sa capacité à être un médiateur entre l'ensemble des parties prenantes et à les fédérer autour d'une vision commune, est à même de coordonner les politiques de développement de son territoire. En première ligne des problématiques locales, il devient un catalyseur de changement qui s'appuie sur la mobilisation des populations.
- Doté d'une légitimité locale, le maire est fondé à mettre en œuvre des processus participatifs, responsables et transparents qui contribuent à fournir des services de meilleure qualité pour tous.

“ L'échelon local est tout sauf un échelon apolitique. C'est le lieu de l'engagement politique au sens noble du terme, de l'engagement réel. ”

Anne Hidalgo
Maire de Paris

L'ISSV a ainsi permis de faire émerger des villes francophones leaders sur des solutions innovantes pour le développement urbain, dans le cadre d'une coopération internationale d'un type nouveau.

01.04 15 projets pilotes

01.04
15 projets pilotes



01.05

Un impact majeur à l'échelle du réseau

Une méthode de travail basée sur l'expérience de l'AIMF et adaptée à l'ISSV

Un défi important auquel sont confrontées les organisations de développement est de s'assurer que les interventions répondent aux besoins et priorités identifiés par les partenaires locaux, ainsi qu'aux objectifs et attentes des donateurs. L'approche de montage et de financement de projets du réseau AIMF permet de garantir que les projets répondent à ces différents niveaux de priorités tout en s'assurant que l'aide au développement atteigne effectivement les administrations locales, lesquelles jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre des politiques publiques.

L'approche repose au départ sur le besoin exprimé et identifié par un Maire. Le processus de définition de projet, mené avec les équipes municipales, enrichit, approfondit et intègre les bonnes pratiques et innovations issues des expériences des partenaires associés. Le principe d'aller-retour entre réflexion et action est également une caractéristique de la conduite des projets au niveau de l'AIMF.

Ces principes sont réunis dans les modalités du Fonds de Coopération (FDC), créé en 1990, et du statut d'opérateur de la francophonie pour la coopération urbaine de l'AIMF (1995), qui permettent d'assurer l'assise institutionnelle unique et très forte du réseau.

L'Initiative pour la Santé et la Salubrité en Ville repose sur les principes et modalités du Fonds de Coopération. Les critères de sélection des villes pilotes ont été actualisés pour assurer la représentation des partenaires clés dans le processus. Ils portent sur la volonté politique locale, préalable indispensable à tout projet, à laquelle s'ajoutent l'expérience des équipes municipales sur ces thématiques innovantes et l'existence de partenariats multilatéraux favorisant la durabilité, les effets levier et les potentiels de réplication. Les 13 villes et associations de villes pilotes sélectionnées pour la mise en œuvre des 15 projets pilotes ont par ailleurs toutes apporté un cofinancement, en numéraire et en nature, gage de leur implication.

Chacun de ces projets pilotes a fait l'objet de conventions spécifiques au démarrage, arrêtant les rôles et les apports respectifs de chacune des parties prenantes. Les projets sont mis en œuvre par les villes pilotes selon les procédures locales de marchés publics et soumis à avis de non-objection de l'AIMF, qui reste gestionnaire de l'ensemble des fonds. Ces derniers sont exécutés soit directement depuis l'AIMF (en majorité), soit par les villes après validation a priori de l'AIMF - et ensuite justifiés. Ce modèle garantit la transparence et la traçabilité des fonds tout en assurant le renforcement des capacités des villes et la pérennité de la démarche, intégrée au fonctionnement habituel des autorités locales.

Cette méthode est une réponse aux attentes des États, qui ont la charge de « localiser » les politiques de développement définies au niveau national, ainsi qu'aux attentes des Maires, en quête de plus d'autonomie pour mettre en œuvre leurs engagements sur le terrain.

Le caractère pilote des projets conduits dans l'ISSV vise à faire émerger des expertises locales sur ces sujets innovants, en mesure de gérer des projets de plus grande ampleur avec les partenaires au développement et soutenant la mise en œuvre opérationnelle de la décentralisation pour l'atteinte des objectifs de développement durable.

01.05
Un impact majeur
à l'échelle du réseau

Un système d'indicateurs et de suivi-évaluation nouveau et répliquable

Le suivi et l'évaluation sont des clés du succès du programme, car les leçons apprises et les résultats issus de ce système sont fondamentaux pour démontrer l'adéquation du processus de travail et l'efficacité des actions à d'autres municipalités ainsi qu'aux partenaires techniques et financiers.

Dans le cadre du Fonds de Coopération, l'AIMF utilise des cadres de suivi-évaluation souples basés sur les méthodes existantes des collectivités locales. Le principe étant de soutenir la maîtrise d'ouvrage locale avec une redevabilité de la collectivité locale, en premier lieu en direction de ses propres parties prenantes : les projets se fondent dans le fonctionnement habituel de la collectivité, en cherchant à renforcer l'existant, plutôt qu'en substituant des dispositifs ad hoc imposés de l'extérieur. À ces modalités de suivi s'ajoutent des questions évaluatives standardisées pour partager les résultats, impacts et apprentissages à l'échelle du réseau dans son ensemble et des partenaires du Fonds de Coopération. Ces questions se basent d'une part sur les critères du Comité d'aide au développement (CAD) (OCDE) pour l'évaluation de l'aide au développement, référence en la matière et portant sur la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la viabilité. D'autre part elles étudient les enjeux spécifiques du FDC, à savoir le renforcement de la maîtrise d'ouvrage communale, la répliquabilité des projets, les leçons apprises et innovations, et les approches partenariales, de coordination ainsi que la gouvernance des projets.

À partir de ces principes directeurs, l'ISSV a actualisé les méthodes de suivi-évaluation en s'inspirant de la méthodologie et de l'expertise de la Fondation et de ses partenaires. L'enjeu était de faire accorder les attentes de la Fondation, de l'AIMF avec le point de vue des élu-e-s et technicien-ne-s municipaux-ales, dans le cadre d'un projet complexe.

Autour de 4 objectifs de changement, en termes de gouvernance transversalement, de Planification Familiale (PF), de Préparation aux Situations d'Urgence (PSU) et de Gestion des Boues de Vidange (GBV), l'Initiative a regroupé 15 projets pilotes locaux participant collectivement à l'atteinte des résultats, en lien avec les volets portés directement par le secrétariat permanent de l'AIMF. L'enjeu était donc d'assurer une remontée d'information efficace pour permettre de compléter le système de suivi-évaluation global selon les standards de la Fondation. Ils reposent sur des formats spécifiques et les principes suivants : explicitation de la logique d'intervention en fonction des changements globaux souhaités ; déclinaison de cette logique en réalisations (degré d'exécution des projets), en résultats (effets immédiats des projets) et en changements intermédiaires (les impacts de l'Initiative).

Pour y parvenir, l'AIMF a été accompagnée par des experts pour développer un cadre global de suivi-évaluation se déclinant ensuite dans chaque ville pilote en fonction de sa contribution particulière à l'Initiative. Cette identification permet à chaque ville de s'assurer qu'elle collecte effectivement, selon ses modalités habituelles, les informations attendues au niveau global et nécessaires aux évaluations externes finales.

L'ensemble des données contenues dans cette capitalisation sont issues du système de suivi monitoring local et global, ainsi que des différentes évaluations conduites sur le terrain et au niveau du secrétariat permanent.

01.05

Un impact majeur
à l'échelle du réseau

Un effet levier majeur

D'un point de vue financier

Le total des fonds mobilisés par l'AIMF pour l'Initiative pour la Santé et la Salubrité en Ville est d'environ 17,4M\$, ce qui représente, à partir d'une dotation initiale de 4,75M\$ de la Fondation, un effet levier global qui a permis de multiplier par 3,6 ce don initial.

Cofinancements de l'ISSV par partenaire



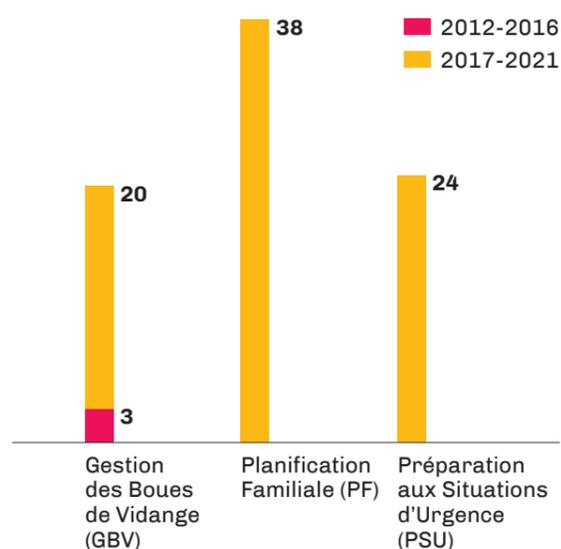
- 31 % Villes pilotes du Sud
- 32 % Villes et syndicats de collectivités du Nord
- 2 % Ville de Paris
- 20 % AIMF (Fonds de coopération)
- 15 % Agence Française de Développement

L'essentiel des cofinancements suscités par l'entregent de l'AIMF ont été apportés par la coopération décentralisée (85 % des cofinancements). Ces fonds se partagent entre villes pilotes du Sud 37 % des fonds issus de la coopération décentralisée de villes et syndicats de collectivités du Nord, y compris la Ville de Paris (40%), et le Fonds de Coopération de l'AIMF (23 %). Ce résultat démontre la capacité de la coopération décentralisée à contribuer localement au développement international via des projets d'ampleur.

Et de volonté politique

L'ISSV a créé une forte émulation au sein du réseau AIMF, laquelle s'est traduite par des nombreuses sollicitations des membres sur ces trois thématiques. Sur les 5 années précédant l'ISSV (soit 2012-2016), uniquement 3 sollicitations avaient été reçues par le Fonds de Coopération sur la Gestion des Boues de Vidange, et aucune sur les thématiques Planification Familiale et Préparations aux situations d'urgence. Entre 2017 et 2021 et en intégrant les projets ISSV, 20 sollicitations de villes membres ont été reçues sur la GBV (dont 15 financées par l'AIMF), 38 sur la Planification Familiale (19 financées) et 24 sur la Préparation aux Situations d'Urgence, pour l'essentiel en préparation de la pandémie de Covid-19 (toutes financées).

Sollicitations des villes membres par thématique de l'ISSV



Hors projets pilotes de l'ISSV, ces sollicitations ont conduit l'AIMF à s'engager en fonds propres et avec ses partenaires à hauteur de 5 millions d'euros supplémentaires pour la mise en œuvre de projets de Gestion des Boues de Vidange (Mahajanga, Siem Reap...), de Planification Familiale (Gitenga, Kigali...) et de Préparation aux Situations d'Urgence (pandémie de Covid-19).

01.05

Un impact majeur
à l'échelle du réseau

Un processus de mobilisation gagnant, combinant...

Le plaidoyer

Ces résultats ont été permis par l'intense plaidoyer du secrétariat permanent auprès de ses membres et de ses partenaires techniques ou financiers.

D'une part, les Assemblées Générales ont été des moments forts d'information et de partage d'expérience. Le projet a ainsi été lancé auprès des membres à l'occasion du Congrès AIMF de 2017, avec des événements dédiés et la promotion d'appels à manifestation d'intérêt. Le réseau a été informé des avancées, et des ateliers spécifiques se sont tenus lors des Congrès de 2018 à Lille, de 2019 à Phnom Penh et de 2020 à Kigali.



D'autre part, le secrétariat permanent de l'AIMF a assuré la visibilité des villes aux principaux événements internationaux thématiques, en conviant les Maires champions de l'ISSV à y participer. Nous pouvons rappeler sur le volet GBV les participations à la 5^e Conférence internationale sur la gestion des boues de vidange (FSM5, 2019) et les préparatifs pour le prochain Forum mondial de l'eau de Dakar (en 2022) ; et sur le volet PF, les participations aux 3 réunions du Partenariat de Ouagadougou organisées en présentiel (pré-Covid) ainsi qu'à la Conférence internationale sur le planning familial (CIPF) de Kigali (2018).

Finalement, les villes pilotes ont joué un rôle moteur pour renforcer leur visibilité aux niveaux locaux et nationaux sur ces thématiques émergentes. En ce qui concerne la préparation aux situations d'urgence, les expériences des villes pilotes ont été capitalisées au sein de guides visant à engager les autres municipalités du pays et/ou de la sous-région dans des démarches similaires, renforçant leur légitimité auprès des acteurs nationaux. En ce qui concerne l'assainissement par gestion des boues de vidange, les études mises en œuvre et les stratégies développées ont visé l'affirmation des prérogatives municipales sur le secteur, veillant à l'articulation des compétences et interventions entre partenaires publics, centraux et décentralisés, et partenaires privés. Pour la Planification Familiale, les villes pilotes ont conduit des plaidoyers locaux pour assurer la mobilisation des partenaires du territoire de l'État et des associations nationales de collectivités locales, qui ont mené des événements nationaux renforçant la visibilité du rôle des villes pour l'atteinte des objectifs nationaux en la matière.

La structuration des échanges d'expériences entre villes

Les villes pilotes ont rejoint des groupes de travail thématiques à distance, avec partage en ligne des productions et informations régulières sur les avancées respectives. Elles ont été réunies à l'occasion d'événements de partage d'expérience, de mise en visibilité des maires champions sur ces thématiques et de coopération Sud-Sud-Nord.

01.05

Un impact majeur
à l'échelle du réseau

Sur la Planification Familiale :

- 3 comités de pilotage ont été organisés, à Lille, Abidjan et à distance, qui ont culminé en juillet 2021 avec la Conférence internationale sur l'égalité femmes-hommes et la Planification Familiale de Kigali. À cette occasion, les apprentissages des 5 projets pilotes ont été partagés et les priorités pour de futures interventions développées. Les Maires du réseau ont adopté la Déclaration des Maires francophones en faveur de l'égalité femmes-hommes et des droits et santé sexuels et reproductifs, détaillant les priorités du réseau en la matière.
- 3 voyages d'étude ont été organisés entre villes pilotes pour favoriser les échanges d'expérience et le travail en réseau, à Abidjan et Bobo-Dioulasso en 2019, et au Togo en 2021.

Sur la Gestion des Boues de Vidange :

- Un premier voyage d'étude a été organisé en 2018 à Dakar pour former les villes pilotes, et en 2021 le séminaire international de clôture a été organisé à Yaoundé, ville pilote de l'Initiative, pour partager les apprentissages du projet et dresser les priorités pour de futures phases de partenariat.



Sur la Préparation aux Situations d'Urgence, le guide dédié aux villes du Cameroun a été officiellement partagé à l'occasion des Journées économiques internationales des communes JEICOM 2021, les premières Journées économiques des communes du Cameroun, où étaient conviés les 360 communes et 14 communes urbaines du pays. Le guide développé pour les villes francophones d'Asie du Sud-Est suit le même processus de vulgarisation.

La production d'outils pratiques et de capitalisation

Le processus de l'ISSV a conduit à la production de documentations de référence partagées largement au sein du réseau :

- Planification Familiale : 5 évaluations finales locales et 4 capitalisations / guides de pratiques, 1 étude comparée sur la décentralisation de la santé en Afrique de l'Ouest et 1 publication dédiée (Raisonnance).
- Gestion des Boues de Vidange : 8 villes pilotes dotées de stratégies de structuration de la filière GBV, basées sur les études socio-économiques, techniques et organisationnelles produites.
- Préparation aux Situations d'Urgence : 2 plans d'action chiffrés et 4 plans de contingence, 2 guides à l'attention des villes du Cameroun et d'Asie du Sud-Est.



La démarche a également été illustrée par la production de films.

L'évaluation externe finale de l'ISSV a été conduite et a permis d'enrichir la présente capitalisation.

01.05

Un impact majeur
à l'échelle du réseau

Guide pratique pour l'intégration du genre

En 2020, l'AIMF a publié un guide pour « l'intégration du genre dans les actions de développement des villes », avec comme objectifs :

- > La mobilisation et l'outillage des villes et associations de collectivités locales francophones pour la prise en compte des enjeux de genre dans le montage et la conduite de leurs projets de développement.
- > Le suivi et le monitoring de cet enjeu dans le portfolio des projets soutenus dans le cadre du Fonds de coopération de l'AIMF.

Le guide est focalisé prioritairement sur les secteurs de l'eau-assainissement et de la santé, prioritaires dans le cadre de l'ISSV, mais il a vocation à être facilement adapté à tout nouveau secteur d'intervention. Il s'organise autour de deux grandes sections. Premièrement, Il rappelle d'abord les concepts et les enjeux de genre dans le développement à l'échelle internationale et en particulier dans les secteurs de l'eau-assainissement et de la santé. Il propose ensuite des pratiques d'intégration du genre dans toutes les étapes du cycle des projets, de la conception à l'évaluation, et fournit des indicateurs et outils de suivi-monitoring.

L'égalité entre les genres et l'appui au leadership féminin sont des thèmes de travail de longue date du réseau AIMF. Le guide s'inscrit dans cet axe transversal de la programmation stratégique, conformément aux engagements internationaux et en cohérence avec la stratégie genre de la francophonie.

L'AIMF considère en effet que l'égalité des femmes et des hommes représente un important facteur de changement sur les territoires où agissent ses villes et associations membres. Les réflexions et les échanges sur la féminisation du pouvoir, sur les modes de la coopération, sur les questions des minorités et sur la mémoire, ont toutes pris en compte d'une façon transversale les enjeux de genre. Parallèlement, dans ses actions de solidarité, l'AIMF cible spécifiquement des projets facilitant l'autonomisation des femmes par une action ciblée dans les territoires.

Cet engagement est porté par la commission Genre de l'AIMF, créée en 2007 et placée sous la présidence de la ville de Bordeaux.

02

La Planification Familiale

02.01. L'engagement local, rouage essentiel de la réussite des politiques de Planification Familiale	19
02.02. Le processus de travail	20
02.03 Les résultats clés en chiffres	21
02.03 Leçons apprises	22
02.04 Recommandations	25
02.05 Études sur la décentralisation des systèmes de santé en Afrique de l'Ouest francophone	26
02.06. Fiches projets	28
• Abidjan, Côte d'Ivoire	28
• Antananarivo, Madagascar	30
• Bobo-Dioulasso, Burkina Faso	32
• Association Nationale des Communes du Bénin	35
• Fatière des Communes du Togo	34

02.01. L'engagement local, rouage essentiel de la réussite des politiques de Planning Familial

Deux cent soixante-dix millions de femmes millions de femmes à travers le monde (2019) qui souhaitent éviter une grossesse n'ont pas accès aux moyens de contraception modernes. La Planification Familiale volontaire, qui vise à permettre aux femmes et aux hommes de choisir le nombre et le moment des naissances, est pourtant l'un des investissements les plus significatifs en matière de développement du capital humain, favorisant l'autonomisation des femmes et ayant un impact durable sur leur santé et leur bien-être.

La Planification Familiale contribue aux droits de toute personne de prendre des décisions libres, informées et responsables, et d'exercer un contrôle entier sur les aspects élémentaires de sa santé, sans s'exposer à quelque forme de discrimination, de stigmatisation, de contrainte ou de violence que ce soit.

Les villes sont des espaces d'intervention prioritaires sur ces enjeux. En tant que zone de tension démographique d'une part, entraînant une pression accrue sur les infrastructures et services essentiels, mais également en tant que lieu d'opportunités. Le renforcement de l'accès au planning familial est un des leviers pour permettre aux jeunes adultes, et en particulier aux jeunes femmes, de mieux maîtriser leur avenir pour s'emparer de ces opportunités.

Les politiques de santé publique ne se limitent pas aux services de santé offerts par l'État central : les enjeux de prévention, d'évolution des comportements, de suppression de normes discriminatoires sont du ressort et de la responsabilité des acteurs publics et de la société civile de façon large (acteurs de l'éducation, de la jeunesse, du développement communautaire, mouvements sociaux...). Les autorités locales sont motrices pour mettre en œuvre des démarches de proximité et parvenir à une intégration des services, en mobilisant l'ensemble des parties prenantes.

La réussite des politiques locales de planning familial passe alors par des solutions « sur mesure », adaptées à chaque territoire. Le Maire, par les liens privilégiés qu'il entretient avec la population, est le plus à même d'appréhender la diversité des questions culturelles et sociétales susceptibles d'avoir une influence sur la politique de PF. Il est porteur d'un projet, d'une vision de développement de son territoire, qui prend nécessairement en compte et anticipe les dynamiques démographiques à l'œuvre.

Les Maires pionniers qui s'engagent volontairement dans des politiques de promotion du planning familial ont ainsi vocation à susciter un effet d'entraînement, sur leur territoire et à l'échelle internationale, auprès de leurs pairs et des partenaires techniques et financiers.

Travailler sur la Planification Familiale au niveau local consiste ainsi à intervenir de front sur deux enjeux :

- Améliorer la santé des habitants et promouvoir leurs droits en matière de santé sexuelle et reproductive, dans une démarche d'égalité femmes-hommes.
- Promouvoir un développement durable du territoire, qui intègre les dynamiques démographiques, dans une vision de long terme.

Sous l'impulsion des différentes phases de décentralisation, conduisant les communes à étendre leurs compétences en matière de santé publique, l'AIMF s'est intéressée dès le lancement de son Fonds de Coopération dans les années 1990 à ces enjeux. À partir du milieu des années 2010, elle s'est explicitement mobilisée sur l'enjeu de PF, avec le lancement en 2017 de son premier appel à projet dédié.

02.02

Le processus de travail

Le thème de la Planification Familiale étant relativement nouveau pour l'AIMF, l'ISSV a mobilisé autour d'elle plusieurs expertises clés :

- La ville de Paris, partenaire technique avec ses équipes de protection maternelle et infantile et des relations internationales. La ville a également mobilisé les ONG Équilibres et Populations et le Mouvement français pour le planning familial pour accompagner les villes pilotes.
- La Fondation Bill & Melinda Gates, en particulier les expertises de « The Challenge Initiative », projet dirigé par l'Institut Bill et Melinda Gates pour la population et la santé reproductive de l'École de santé publique Johns Hopkins Bloomberg. Ceci a notamment permis de doter les villes pilotes de référentiels d'intervention via le « paquet porteur » ou « paquet d'interventions à haut impact sur la planification familiale », produits explicitement pour le contexte urbain.

Ce modèle innovant de partenariat a conduit à la mise en place d'un appel à projets en 2017, lancé à l'occasion du Congrès AIMF de Montréal, pour susciter la mobilisation des villes membres et identifier les meilleurs projets pilotes à soutenir dans le cadre de l'ISSV. Leur analyse par les partenaires a conduit à sélectionner 5 projets pilotes, dont 3 conduits par des métropoles, le District Autonome d'Abidjan, la Commune Urbaine d'Antananarivo et la ville de Bobo-Dioulasso, et 2 par des associations faitières de communes, l'Association Nationale des Communes du Bénin et la Fatière des Communes du Togo (ex-UCT), en partenariat avec la ville de Tsévié. Ces deux derniers projets ont permis d'accompagner 10 communes dans la démarche, pour un total de 13 villes engagées

en tout sur le volet PF de l'ISSV. Au démarrage des projets pilotes, des diagnostics externes ont été réalisés, permettant de conseiller les autorités locales dans la conception de leur projet, puis d'assurer un renforcement continu des capacités locales via l'organisation de formations, de voyages d'étude et de la participation aux manifestations internationales. Les équipes en charge des projets pilotes ont veillé à s'entourer d'expert-e-s issu-e-s de la société civile locale dans la mise en œuvre, en lien avec les Ministères en charge de la Santé et les membres nationaux de l'International Planned Parenthood Federation.

Les projets soutenus s'articulent autour de 4 types d'interventions, avec des niveaux divers d'intensité en fonction des compétences et des priorités des porteurs :

- Le renforcement de capacités des acteurs locaux sur la PF, de façon transversale entre : élu-e-s et équipes municipales ; actrices et acteurs publics de la santé ; jeunes leaders et personnels éducatifs ; associations de développement local.
- La communication pour le changement de comportement, promouvant la demande en matière de PF : campagnes communautaires et de proximité, événements grand public ou ciblés, mass media.
- Le renforcement de l'offre de services de PF : investissement dans les structures de santé publique, mise en œuvre de campagnes de prestations gratuites « hors les murs ».
- La mise en place d'un environnement habilitant : information et plaidoyer auprès des leaders d'opinion, élu-e-s, responsables religieux-ses et des quartiers, intégration des enjeux de PF dans les politiques et planifications locales, accompagnement à la mobilisation de ressources additionnelles, domestiques et internationales.

02.03

Les résultats clés en chiffres



Les projets pilotes PF concernent une population cumulée d'environ **10 millions d'habitants.**



660 animateurs de quartier, volontaires et jeunes leaders formés.



Impact direct sur les villes du réseau AIMF et sur l'émergence de la thématique PF : **38 sollicitations de villes du réseau** pour intervenir sur la PF entre 2017 et 2021 (**50 % financées**).



13 villes mettant en œuvre des plans d'action budgétisés de Planification Familiale avec l'appui de partenaires.



269 techniciens municipaux et élus locaux formés.



41 centres de santé équipés et renforcés.



446 agents de santé formés.



50 établissements scolaires ciblés par les campagnes d'éducation complète à la sexualité.



180 enseignants et équipes pédagogiques formés.



8 partenariats durables noués entre collectivités locales et organisations nationales et internationales de PF.

02.04 Leçons apprises

Au niveau global

Un engagement croissant des villes du réseau AIMF pour la promotion de la PF

Au niveau du réseau AIMF, une augmentation importante des sollicitations des villes sur la santé sexuelle et la PF est à noter, avec 38 demandes reçues depuis 2017. En dehors de l'ISSV, 4 projets actuellement mis en œuvre au Burundi et au Rwanda associent renforcement de l'offre et de la demande en matière de PF, pour une **subvention totale du FDC de plus de 1 million d'euros**.

Un modèle de coopération Sud-Sud et triangulaire, associant la société civile

Les projets pilotes ont été conçus par les techniciens des villes pilotes, avec les conseils et appuis des partenaires du projet en associant les apprentissages du « paquet porteur » de The Challenge Initiative (TCI) avec les expertises de la ville de Paris, Équilibres et Populations, le Mouvement français pour le planning familial et l'AIMF.

L'organisation d'**échanges de pratiques** entre villes pilotes, de **voyages d'études** et la participation aux **conférences internationales** ont permis de dynamiser les élus et les équipes techniques, et de soutenir l'identification et l'appropriation de nouvelles pratiques.

Un modèle de gestion souple et réactif, ayant notamment permis de s'adapter à la Covid-19

Les activités de terrain sont engagées par les villes, maîtres d'ouvrage des projets, selon les procédures en vigueur localement et le mode de fonctionnement de l'AIMF (expertise, suivi et gestion financière de l'AIMF). Les principales dépenses sont réglées directement depuis le Fonds de Coopération, domicilié en France, et les activités récurrentes nécessitant une trésorerie locale sont prises en charge sur demandes d'avances régulières des villes. Ce modèle permet de s'inscrire dans le fonctionnement habituel de la commune tout en assurant un contrôle de l'ensemble des dépenses.

Ce dispositif, associé à une souplesse en termes de réorientation budgétaire (sur validation à priori) a notamment permis de soutenir en urgence les plans d'action de riposte à la Covid-19 engagés par chacune des villes / associations pilotes, en priorisant la protection des centres de santé et des agents de proximité (animateurs, Agents de Santé Communautaire (ASC)...) pour appuyer le maintien du recours aux services locaux de PF.

02.04 Leçons apprises

Au niveau local

L'ISSV a développé 2 grands types de projets pilotes en matière de PF :

- Les projets d'ampleur portés par une grande ville sous le leadership d'un Maire champion, atteignant un seuil critique entraînant des changements visibles et pérennes sur le territoire.
- Les projets portés par des associations faitières de collectivités locales, coordonnant le projet au niveau national et accompagnant plusieurs communes (souvent plus petites) à l'élaboration de politiques de PF.

Les principaux apprentissages sont les suivants :

Une transversalisation de la promotion de la PF, articulée aux compétences propres des villes

Les projets sont mis en œuvre avec le **portage politique du Maire** et de son Conseil Municipal et par les **équipes techniques permanentes** de la commune renforcées dans leurs capacités.

Les compétences propres des communes et leurs atouts spécifiques (notamment en matière d'équipements publics) sont mobilisés pour intervenir en complément des acteurs sanitaires spécialisés, intégrant la PF au sein de :

- Politiques de santé publique : intégration des opérations de lutte contre le VIH avec la promotion de la santé sexuelle et de la PF.

- Politiques socio-culturelles : animations et consultations gratuites à l'occasion d'événements culturels et sportifs.
- Politiques « genre » et de lutte contre les violences faites aux femmes : offre de services en écoute et signalement de violences à l'occasion de stratégies avancées PF.
- Politiques de développement communautaire : formation des animateurs de quartier, sensibilisation des leaders communautaires, religieux et locaux.
- Politiques de jeunesse et éducatives (voir point suivant).

Une priorité accordée à la jeunesse

Spontanément, l'ensemble des villes pilotes ont souhaité développer des services adaptés aux jeunes, avec des approches éducatives et socio-culturelles dédiées :

- Création de points de prestations anonymes et gratuits.
- Formation des équipes éducatives pour faire évoluer les mentalités et être en capacité d'orienter et conseiller les jeunes.
- Formation de jeunes leaders, pairs éducateurs et au sein de clubs scolaires.
- Interventions en milieu scolaire et extra-scolaire, en lien avec les structures spécialisées localement en santé sexuelle et reproductive des jeunes (SSRJ).
- Interventions orientées vers les jeunes lors d'événements culturels et sportifs.

02.04 Leçons apprises

Des démarches territoriales renforçant la cohérence des interventions

Les différents partenaires d'un territoire donné (en particulier en charge de la santé et de l'éducation) sont formés en parallèle pour assurer une communauté de pratiques et une mise en réseau.

La société civile locale est mobilisée pour la mise en œuvre des projets et au sein des comités de pilotage locaux afin :

- d'améliorer la gouvernance des projets et la qualité des interventions ;
- de développer des partenariats durables entre la mairie et les prestataires locaux de services de PF, à la fois pour l'offre et la demande ;
- d'améliorer la coordination et la coopération entre les organisations de la société civile (OSC) et les acteurs publics.

Un dynamisme marqué des villes pour pérenniser leur engagement

Les villes pilotes ont cherché à fédérer les acteurs et partenaires internationaux pour soutenir la mise en œuvre de leurs politiques de promotion de la PF : partenariats avec les ministères en charge de l'Éducation, de la Jeunesse ou de la Santé ; mobilisation d'organisations internationales et de la coopération au développement ; travail partenarial avec les OSC locales.

Au-delà de la mobilisation des ressources domestiques, les villes et associations de villes pilotes ont mené des concertations avec les partenaires techniques et financiers pour étendre leur intervention et continuer d'innover, comme avec TCI (Bobo-Dioulasso, ANCB), l'Agence Française de Développement (AFD) (Antananarivo, FICOL Facilité de financement des collectivités territoriales en préparation à Abidjan) ou en partenariat avec des associations internationales (membres de l'IPPF au Bénin et au Togo).

Les activités de plaidoyer conduites auprès des conseils municipaux visent notamment à intégrer la PF/santé sexuelle au sein des **planifications municipales** (Plans Communaux de Développement (PCD), plans d'action) et à mettre en place des **budgets municipaux dédiés**. Les expériences acquises lors des projets pilotes visent à assurer une mise en œuvre effective de ces budgets.

02.05 Recommandations

Les comités de pilotage et le colloque international de 2021 sur la PF ont permis d'adopter des principes et des recommandations finales issues de l'expérience des villes et des échanges entre elles.

- **La santé sexuelle et reproductive (SSR) et la PF** doivent être explicitement prises en compte dans les **schémas et plans de développement communaux** compte tenu des enjeux de santé publique qu'elles soulèvent et de l'impact de la croissance démographique sur le développement territorial.
 - **La promotion de la PF ne peut se réduire aux interventions médicalisées** : ces enjeux sont également liés aux droits et au bien-être des individus, tout au long de leur vie et même en absence de projet reproductif ou de recherche de « soins ». D'autre part, les débats qu'ils soulèvent sont d'ordre socio-culturel et impliquent donc la société au-delà du strict milieu médical.
 - Les enjeux de **PF** et de **contraception** doivent aussi être considérés comme intégrés à la **SSR**, incluant les enjeux de VIH, et à la **lutte contre les violences basées sur le genre**, et non de façon cloisonnée, compte tenu de l'évidence vécue d'interactions entre ces différentes dimensions, en particulier pour les jeunes.
 - **L'intervention municipale** en la matière est complémentaire de celle de l'État, dans le respect des compétences et budgets transférés. Elle permet en particulier de développer des **approches de proximité**, ancrées dans les territoires et plus fines. Elles reposent également sur des efforts de **mutualisation** et d'intégration de l'enjeu au sein des politiques municipales et en lien avec la **société civile**. Les projets municipaux dans ce domaine apportent des potentiels élevés de **transversalisation** et de **pérennisation** des politiques au sein de services divers, concernés chacun par des dimensions
- spécifiques de la PF.
- Des **démarches dédiées visant les jeunes, les populations défavorisées et les personnes vulnérables** doivent être déployées, notamment en mobilisant les équipements et OSC de proximité. Le recours à la **non-mixité** dans certains de ces dispositifs, notamment de communication, peut être utile pour attirer des publics spécifiques et notamment mobiliser les **hommes** sur le sujet.
 - L'articulation entre des actions de **renforcement des capacités** et de plaidoyer pour un **environnement habilitant** et la **mise à œuvre effective de services de PF de proximité** (disponibilité des produits contraceptifs, *counseling*, communication pour le changement de comportement...) ont été centrales dans la mobilisation durable des acteurs sur le terrain.
 - Les Maires et Président.e.s d'associations de ville jouent un rôle essentiel pour **assurer l'adhésion de leurs parties prenantes**, notamment au sein de leurs **conseils municipaux** et auprès des **leaders communautaires et spirituels des territoires**, et avec les services de l'**État** pour assurer la connaissance réciproque des **évolutions législatives et programmatiques sur le sujet** et pour développer des **collaborations plus fluides entre différents niveaux de gouvernement**.
 - Les dispositifs **d'échange d'expériences Sud-Sud** entre collectivités locales engagées sur le sujet en Afrique de l'Ouest ont joué un rôle important **d'émulation** et **d'inspiration réciproque** entre villes. La réplification de ce type de dispositif est préconisée par les partenaires.

02.06

Études sur la décentralisation des systèmes de santé en Afrique de l'Ouest francophone

Dans le cadre de l'ISSV, l'AIMF a initié un travail d'analyse sur la décentralisation des politiques de santé à travers la réalisation d'études comparées en Afrique de l'Ouest francophone, au niveau de 4 pays membres du Partenariat de Ouagadougou : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Togo. Ces études visent à analyser le cadre juridique des pays en matière de services de santé, avec une attention spécifique pour la promotion de la Planification Familiale, et à proposer des recommandations et mesures correctives en vue de renforcer la place, le rôle, et le pouvoir des collectivités territoriales dans ces domaines.

Au niveau national, ces études ont porté sur les cadres juridiques et réglementaires encadrant la décentralisation du système sanitaire ainsi que sur le transfert des compétences. Elles recouvrent notamment les domaines suivants : construction et gestion des formations sanitaires de premiers niveaux (à la base de la pyramide médicale) ; organisation de l'approvisionnement pharmaceutique ; prise de mesures relatives à la prévention des maladies, de mesures d'hygiène et de salubrité dans leur ressort territorial ; contrôle de l'application des règlements sanitaires. Sur ces deux derniers points, l'implication des autorités locales dans la prévention de la pandémie de Covid-19 a été un facteur important de reconnaissance de leur rôle en matière de santé de proximité.

Néanmoins, si les textes sont explicites sur les compétences transférées, leur application est trop souvent partielle du fait de conflits de compétences, de résistances au changement et de lacunes dans les dispositifs de transfert.

Au-delà de l'enjeu du transfert des ressources financières, une difficulté chronique, le transfert des ressources humaines est également un enjeu : ainsi a régulièrement été identifiée une forme de « double tutelle » des agents de santé de premier niveau, entre tutelle administrative effectuée par les communes et tutelle technique conservée par l'État déconcentré. En revanche, les transferts de patrimoine sont généralement effectifs au niveau des communes, qui ont en charge l'entretien et la réalisation des infrastructures de santé de base (centres médicaux, dispensaires, maternités... et équipements liés).

Au niveau des communes, il faut souligner la place importante du développement sanitaire dans les stratégies locales de développement, ce qui arrive généralement en seconde position (après l'éducation) dans les politiques locales de développement social. La plupart des grandes villes disposent ainsi de services dédiés à la santé. Par ailleurs, et bien que les données soient complexes à agréger, les études ont noté un accroissement des niveaux d'investissement en fonds propres des communes en matière de santé. Cependant la majorité des investissements, même pour des infrastructures relevant de compétences transférées, restent pilotés directement par les ministères. Alors que la capacité d'investissement des communes est souvent réduite, l'effectivité du transfert des ressources dédiées à la santé pourrait jouer un rôle central pour permettre un pilotage communal de ces investissements de proximité, pour une optimisation et une rationalisation des interventions, avec un maillage plus cohérent sur le territoire. Du point de vue des ressources humaines, au-delà de leurs services propres, les communes ont rarement pris sur les mouvements de personnels des centres de santé qui sont soumis à ces « doubles tutelles ». Finalement, les mécanismes de collecte des données occultent régulièrement le rôle et la place des collectivités locales, ce qui génère des enjeux de pilotage et de stratégie municipale du secteur.

02.06

Études sur la décentralisation des systèmes de santé en Afrique de l'Ouest francophone

Face à ces enjeux, **la nécessité d'une part de monter ou de réactiver au niveau des ministères de la Santé des cellules dédiées au dialogue avec les autorités locales, et d'autre part d'impliquer les faïtières de collectivités locales dans le partage d'information entre communes et État,** apparaissent comme des priorités.

Les faïtières ont également intérêt à s'appuyer sur leur travail avec les parlementaires pour soutenir l'opérationnalisation des transferts de compétences et l'autonomisation financière des collectivités. Finalement, ces études ont permis d'identifier les opportunités et perspectives favorables au renforcement du rôle des communes dans la mise en œuvre des politiques de santé, en particulier communautaire et de proximité.

Sur le sujet de la PF en particulier, on note son apparition progressive dans les stratégies communales (plans de développement communaux), permettant de territorialiser la politique nationale et de faire face aux défis locaux liés aux tensions démographiques. Le rôle moteur de projets municipaux PF, en particulier engagés avec l'ISSV et TCI, est également apparu clairement. Ces villes ont pu mobiliser des ressources domestiques et internationales non négligeables relativement aux engagements nationaux en la matière, et l'implication des faïtières a joué un rôle dans la prise en main de ce sujet au niveau local.

En termes de plaidoyer national, il a été reconnu de façon commune aux différents pays qu'une meilleure implication des collectivités locales est nécessaire dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques et programmes de PF, compte tenu de leurs atouts en termes de communication pour soutenir la demande et de leurs compétences en santé communautaire et de proximité.

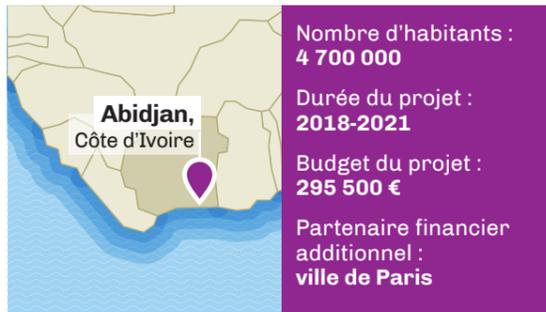
À partir de synthèses documentaires, complétées d'entretiens avec les principaux acteurs concernés, ministères en charge de la Santé et de la Décentralisation, faïtières de collectivités locales, grandes villes et associations nationales œuvrant dans la santé, les études ont ainsi produit :

- **Un état des lieux de la décentralisation du système de santé dans chacun des pays, puis son analyse, avec une attention spécifique portée sur la mise en œuvre pratique, les avancées atteintes et les dysfonctionnements rencontrés.**
- **L'identification des perspectives d'évolution à court et moyen terme, aux niveaux nationaux comme locaux.**
- **La production de recommandations et l'identification d'axes de plaidoyer pour les collectivités locales et leurs associations faïtières en particulier.**

Les études sont disponibles sur le site internet de l'AIMF.

FICHES PROJETS

ABIDJAN, CÔTE D'IVOIRE



Selon les rapports du ministère ivoirien en charge de l'Éducation nationale publiés par la Direction stratégique, de la planification et des statistiques (DSPS), 4 875 cas de grossesse ont été recensés dans les écoles de Côte d'Ivoire pendant l'année scolaire 2016-2017. Ces cas de grossesse se produisent majoritairement dans le secondaire (92 %), et quatre Directions régionales de l'éducation nationale, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle d'Abidjan se situent en tête du classement national.

Face à cette situation préoccupante, le District Autonome d'Abidjan a entrepris un diagnostic de la situation, base du projet de renforcement de la planification familiale et de la santé sexuelle et reproductive des jeunes. Prenant appui sur son expérience en matière de lutte contre le VIH, conduit historiquement en coopération avec la ville de Paris, le projet a contribué à plusieurs campagnes portées au niveau national par l'État de Côte d'Ivoire (campagne « Zéro grossesse en milieu scolaire » Direction de la mutualité et des œuvres socio-sanitaires et du programme national de santé scolaire et universitaire) et par des organisations non gouvernementales (Association ivoirienne pour le bien-être familial - AIBEF, Johns Hopkins Center For Communication Program, Mission des jeunes pour l'éducation, la santé, la solidarité et l'inclusion - Mission des jeunes pour l'éducation, la santé, la solidarité et l'inclusion - MESSI).

La zone d'intervention du projet pilote a été délimitée à deux communes du District, Attécoubé et Yopougon, et sur leur territoire 26 établissements scolaires et 22 formations sanitaires scolaires et universitaires limitrophes, pour développer des approches territoriales et de mise en réseau entre acteurs de la santé et de l'éducation.



Le projet repose sur : un renforcement des capacités des personnels de premier niveau en matière de SSR et PF, pour partager les approches entre professionnels et faciliter l'orientation des jeunes ; l'organisation de campagnes d'information directement dans les lycées, facilitant l'accès des partenaires spécialisés (agents de santé, clinique mobile du ministère en charge de la Jeunesse, société civile) et la mise en place de dispositifs dédiés directement en milieu scolaire ; le soutien aux structures de santé scolaire et universitaire en intrants et consommables pour mieux répondre aux besoins des jeunes ; l'organisation de campagnes à destination des jeunes, notamment non scolarisés, à l'occasion d'événements socio-culturels d'ampleur.

L'émulation que le projet a suscitée au sein des territoires a permis de développer un plan d'action triennal, orientant les interventions publiques sur les enjeux de SSRJ de façon durable. Par ailleurs, le District Autonome d'Abidjan a souhaité pérenniser une offre de services propre en matière de PF avec l'ouverture de son premier service dédié au sein de l'hôpital du District.

FICHES PROJETS

APPRENTISSAGES

Un fort investissement dans un renforcement croisé de capacités entre personnels de la santé et de l'éducation

L'évaluation externe finale a noté des impacts majeurs en matière d'acquisition de nouvelles connaissances par les prestataires locaux directement en contact avec les jeunes. Par ailleurs, ces derniers ont développé des aptitudes relationnelles pour améliorer les conditions d'accueil et la communication. Ces formations ont été conduites de façon croisée entre agents de santé, personnels éducatifs et jeunes pairs éducateurs, permettant de renforcer l'inter-connaissance et le fonctionnement en réseau entre acteurs amenés à collaborer concrètement à l'occasion des campagnes conduites en milieu scolaire.

La mise en place de campagnes d'information, de formation et de prestation directement dans les lycées, en lien avec les structures sanitaires spécialisées des territoires

Une spécificité du projet, permise par les compétences du District Autonome d'Abidjan, a été d'organiser les campagnes directement dans les lycées en croisant les communications entre enseignants formés, acteurs de la société civile, parents d'élèves et jeunes, et les prestations de santé sexuelle sur place permises par la mobilisation de la clinique mobile du ministère en charge de la Jeunesse notamment. Ces grands événements socio-culturels organisés régulièrement dans les différents établissements scolaires ont porté cette discussion au sein des lycées, et l'ont pérennisée avec la formation des clubs santé gérés par les élèves. Ils ont également permis d'ouvrir l'accès des organisations sanitaires et de la société civile aux lycées, permettant de nouer des relations de qualité avec les jeunes et les enseignants.

Une dynamique partenariale avec les ministères de tutelle, les communes d'arrondissement, les établissements scolaires et la société civile

L'un des facteurs identifié comme essentiel dans la réussite du projet a été la forte collaboration avec le Ministère en charge de l'Éducation (services en charge de la politique zéro grossesse en milieu scolaire) et le ministère en charge de la Santé (services en charge de la santé sexuelle et reproductive des jeunes). Le projet a également mobilisé les services sociaux des communes de Yopougon et d'Attécoubé, impliquées durablement sur la thématique, et plusieurs ONG dont Alliance Côte d'Ivoire, l'Association des sages-femmes de Côte d'Ivoire, l'AIBEF, ACONDA VS et MESSI. Cet effort partenarial constant a permis de disposer des compétences pour la mise en œuvre des activités du projet, et a joué un rôle de reconnaissance du rôle du District pour coordonner les parties prenantes, en contribution aux politiques nationales. Cette dynamique a culminé en fin de projet avec la conception d'un plan d'action triennal à l'échelle du District, impliquant ses partenaires, et par l'ouverture d'un service PF au sein de l'hôpital du District. Ce dernier a l'ambition de constituer un service de santé sexuelle transversal sur le modèle de celui de la ville de Paris, impliquant dans la durée une pluralité d'acteurs.

FICHES PROJETS

ANTANANARIVO, MADAGASCAR



La Commune Urbaine d'Antananarivo, capitale de Madagascar, compte environ 3,3 millions d'habitants. En matière de planification familiale, la situation des jeunes y est particulièrement préoccupante, Madagascar étant classé parmi les 13 premiers pays avec les taux de prévalence de grossesse précoce et de fécondité chez les adolescentes les plus élevés du monde. En parallèle, le taux de prévalence contraceptive des femmes en union reste relativement faible (autour de 35 %, toutes méthodes modernes confondues, en 2018), et 17,8 % des femmes malgaches qui ont besoin d'espacer ou de limiter les naissances n'utilisent aucune méthode contraceptive (enquête nationale de suivi des OMD, ENSOMD 2012-2013).

Dans ce contexte, la Commune Urbaine d'Antananarivo (CUA) est déterminée à atteindre les Objectifs de Développement Durable en matière de planification familiale. Actuellement, les 4 centres de santé de base (CSB) gérés par la municipalité incluent le PF dans leur paquet minimum d'activités et assurent la disponibilité des produits. La PF est présente aux événements à caractère socio-sanitaire organisé par la Commune Urbaine. Cependant, outre l'insuffisance de ressources humaines, d'autres problèmes subsistent, notamment la faible fréquentation des CSB existants et la situation des jeunes, qui reste préoccupante. Ces deux enjeux prioritaires ont d'une part conduit le projet à développer une approche de proximité pour apporter des services de santé sexuelle aux publics cibles, pour ensuite les orienter vers les CSB. D'autre part, des formations et campagnes d'information grand public et ciblées ont été développées pour favoriser l'accès des jeunes à la SSR.



Le projet a mobilisé différents types d'intervenants pour la mise en œuvre des activités: i) les équipes des 4 CSB (43 agents de santé), renforcés en capacités et en équipements pour améliorer la qualité des services; ii) les services municipaux de la santé et de l'action sociale, la police municipale et divers partenaires de la société civile (FISA, Mad'Aids, le Mouvement Malgache pour le Planning Familial (MMPF)...) pour les prestations « hors les murs » et mobiles; iii) 60 animateurs communautaires et 12 superviseurs-euses déployés par la commune dans les arrondissements pour informer la population et l'orienter vers les prestataires de santé.

Capitalisant sur la compétence municipale en matière de santé, le projet a développé des approches innovantes de proximité en direction du grand public et de publics cibles, pérennisées en fonds propres par la Commune Urbaine. Il a également soutenu la politique municipale de renforcement de ses Centres de Santé de Base, à la fois en équipements et en termes de compétences, avec des formations pratiques dédiées à ses prestataires de santé.

En parallèle au projet, la CUA est en effet engagée dans une stratégie ambitieuse d'investissement en infrastructures de santé avec le concours des partenaires techniques et financiers, ayant permis leur réhabilitation et prévoyant à moyen terme de nouveaux équipements dans ses arrondissements.

FICHES PROJETS

APPRENTISSAGES

Un portage politique fort et des compétences propres en matière de santé, avec gestion directe d'équipements publics

La CUA a la spécificité d'être directement gestionnaire de 4 Centres de Santé de Base (CSB II) et de leurs équipes. Cet atout a permis de conduire des politiques nouvelles de prestations « hors les murs » et mobiles directement sous la responsabilité de la commune. Les équipes des centres de santé ont pu être mises à disposition sur des périodes relativement longues pour suivre des formations continues améliorant leurs pratiques en matière de SSR. Finalement, ces politiques ont trouvé une place importante dans le fonctionnement de la commune, avec un portage politique marqué faisant l'objet d'engagements publics de la part du Maire. Dans ces conditions, la capacité de pérennisation des acquis du projet est particulièrement importante.

Une présence marquée dans les quartiers pour porter les démarches de communication pour le changement de comportement

La CUA a déployé dans chacun de ses 6 arrondissements des équipes d'agents communautaires formés sur la prévention en santé. Les formations initiales ont permis de prioriser leur travail auprès des habitants sur les enjeux de santé sexuelle et la lutte contre la Covid-19, deux priorités du projet qui a démarré en pleine première vague de la pandémie. Elle a également développé des approches auprès de publics cibles, les travailleuses du sexe d'une part et les étudiants d'autre part, en ciblant notamment les futurs paramédicaux. Ces démarches ont été possibles grâce à la capacité de mobilisation transversale « interservices » de la ville, mobilisant en particulier les Directions santé et action sociale. Finalement, si la situation de pandémie a conduit à limiter les événements grand public non médicalisés, la Commune Urbaine a marqué son engagement par l'organisation des célébrations de la journée mondiale de la contraception, déclinée dans ses arrondissements et à hôtel de ville, et diffusé des spots d'information et de prévention.

Une politique de gratuité « hors les murs » directement auprès des habitants, avec mutualisation des compétences

La CUA a identifié lors du diagnostic initial un enjeu important de sous-fréquentation de ces centres de santé, et ce malgré des tarifications sociales. Cela s'explique essentiellement du fait des réticences d'une partie de la population à se rendre dans des locaux administratifs. Pour pallier cette situation, la commune a développé l'opération « santé pour tous », des campagnes de soins gratuits de proximité directement organisées dans les quartiers, sous chapiteaux, offrant en moyenne 1 500 prestations par édition. Les offres de soins s'y voulaient généralistes pour répondre à un maximum de besoins et attirer un public divers aux services de PF et de SSR, spécifiquement couverts par le projet. Ces opérations, cofinancées par la commune et pérennisées en fonds propres, ont progressivement reçu le soutien d'une diversité d'acteurs mutualisant cette opportunité, avec par exemple des associations spécialistes de la lutte contre la malnutrition, des intervenants en dentisterie ou en ophtalmologie... Avec le concours du service social de la CUA et de la police des mœurs et de la protection des mineurs du ministère de la Sécurité publique, un espace d'écoute et d'accueil des femmes a également été systématiquement proposé, permettant d'orienter les femmes confrontées aux problèmes sociaux et aux situations de violences qu'elles subissent.

FICHES PROJETS

BOBO-DIOULASSO,
BURKINA FASO

La commune de Bobo-Dioulasso compte une population totale estimée en 2017 à 1 050 000 habitants, avec des projections à presque 2 millions d'habitants en 2050 si la fécondité n'est pas maîtrisée. Au démarrage du projet, la prévalence contraceptive demeurait faible dans la commune, du fait d'une insuffisance dans la qualité des prestations, en particulier en termes de rupture des stocks de produits contraceptifs, de nombre d'infrastructures et d'inadéquation des équipements. Les pesanteurs sociales importantes ont été identifiées également comme des facteurs majeurs de réduction de la demande. Par ailleurs, le phénomène des grossesses précoces et non désirées atteint une ampleur particulière en milieu scolaire au point d'en faire une véritable préoccupation pour les acteurs de l'éducation et les familles.

À l'échelle communale, la mairie de Bobo-Dioulasso a commencé à s'engager sur le sujet dès les années 2010. C'est sur la base de ces constats qu'elle a sollicité et obtenu un accord de financement pour la réalisation du présent projet de renforcement de la planification familiale et de la santé sexuelle et reproductive en 2018.

La zone d'intervention du projet pilote a été délimitée à dix formations sanitaires (FS), des villages rattachés de la commune.

Le projet a mobilisé différents niveaux de partenaires pour la mise en œuvre des activités: i) quatre organisation de la société civile (OSC) locales impliquées pour les actions d'animation et de sensibilisation ; ii) l'espace rencontre jeunesse (ERJ) Dafra et les lycées pour les activités en direction des jeunes ; iii) des ONG spécialisées pour l'appui technique, comme l'Association burkinabé pour le bien-être familial (ABBEF), Marie Stopes International (MSI) et le Mouvement français du planning familial, et les équipes techniques de la ville de Paris ; iv) les structures déconcentrées de l'État compétentes, comme la Direction régionale de la santé (DRS), les DS de Dô et Dafra.

Le projet, à travers les opportunités de mise en relation et d'échanges qu'il a offertes à la mairie et à ses partenaires, et la participation à des rencontres internationales ont permis le développement de nouveaux liens avec des partenaires techniques et financiers, qui ont débouché sur l'engagement de nouvelles actions (avec en particulier la suite de projet engagée avec TCI à partir de mi-2020).

FICHES PROJETS

APPRENTISSAGES

Une implication municipale forte, porteuse d'un plaidoyer au sein de son conseil municipal, et auprès des acteurs publics et des leaders d'opinion

La signature au démarrage du projet d'une charte d'engagement liant les autorités locales, religieuses et coutumières et les leaders communautaires a constitué un temps fort en termes de formalisation des engagements. Leur implication concrète a facilité le contact avec les communautés locales et le travail des animateurs. La mairie a par ailleurs mis en place des rencontres régulières d'échanges avec les acteurs publics de la santé.

La gratuité des services de la PF et le soutien direct aux formations sanitaires de premier niveau

Les populations cibles ont eu accès à une large gamme de produits contraceptifs grâce à la gratuité permise par le projet dans les formations sanitaires. Organisée en avance sur le calendrier national, cette politique municipale a eu un impact essentiel sur la hausse de la demande. Elle a également joué un rôle fort de reconnaissance de l'action municipale. Au fur et à mesure du déploiement de la politique nationale de gratuité, cela a enraciné le rôle complémentaire de la municipalité vis-à-vis de l'État pour lutter contre les ruptures de stock et soutenir l'équipement des formations sanitaires.

Un dispositif intense, associant la société civile, pour le changement de comportement

La mairie a veillé à fortement s'appuyer sur les OSC locales pour la mise en œuvre des activités de communication, ouvrant des opportunités de collaboration durables. Cela s'est également traduit par leur mobilisation au sein des instances de pilotage du projet. Une large gamme de dispositifs d'animation a été mise en place (causeries, visites à domicile, théâtre-fora, ciné-débat...) permettant de concerner les différentes catégories d'habitants, dont les hommes et les jeunes.

L'évaluation finale a pu identifier l'impact qualitatif en termes de levée de certains préjugés et de pesanteurs sociales (poids des religions et des coutumes).

Une priorité mise sur la jeunesse avec des interventions innovantes dédiées

Dans le cadre du projet, le premier point d'accueil spécifiquement prévu pour la jeunesse en matière de prestations PF a été ouvert au niveau de l'Espace rencontre jeunesse (municipal) de Dafra. Cela a été accompagné par l'organisation de séances de sensibilisation et de campagnes de prestations en milieu scolaire.

Des changements effectifs et durables dans la gestion municipale de la politique de PF

La ville a affirmé sa volonté de faire de la PF un axe important de sa politique de santé publique locale. Elle l'a matérialisée à travers divers actes posés :

- Le vote à l'unanimité du conseil municipal de la ligne PF au niveau du budget. Au plan financier, la ligne PF est passée de 5 millions de francs CFA en 2017 à 20 millions de francs CFA, à partir de 2018, maintenue à ce niveau jusqu'en 2021 après la fin du projet.
- La prise d'arrêtés municipaux pour la constitution et la mise en place du Copil et de l'équipe de coordination du projet, le portage politique fort et le pilotage du projet à haut niveau par le maire et la 2^e adjointe, en charge des questions de santé.
- Une mobilisation effective de différents services municipaux de façon transversale, et l'ancrage du dispositif projet au sein de l'institution communale.
- La mobilisation de nouveaux partenaires techniques et financiers (PNUD, GIZ, TCI) pour étendre la politique municipale de promotion de la PF et de la SSR.

FICHES PROJETS

ASSOCIATION NATIONALE DES COMMUNES DU BÉNIN



L'Association Nationale des Communes du Bénin est la structure faïtière des 77 communes du pays. Engagée depuis 2017 auprès de 12 communes pilotes sur l'intégration du genre dans les documents de planification communale, l'ANCB souhaite renforcer sa mobilisation en faveur des droits des femmes en accompagnant les communes du Bénin dans la mise en œuvre de politiques de Planification Familiale. Depuis 2019, le projet a permis de renforcer les communes pionnières sur le sujet au Bénin, de documenter leurs expériences et d'alimenter le plaidoyer national pour un environnement favorable à l'implication des villes. Le projet a contribué aussi à l'engagement du gouvernement béninois qui, dans son nouveau plan d'action national budgétisé de planification familiale pour la période 2019-2023, vise comme « objectif de développement » la promotion de la santé des populations par une accélération de la transition démographique et économique et comme « objectif stratégique » l'accroissement du taux de prévalence contraceptive moderne chez les femmes en âge de procréer de 12,4 % en 2018 à 21,8 % en 2023 sur toute l'étendue du territoire béninois.

Le projet a articulé une démarche de plaidoyer, communication à l'échelle nationale avec 5 projets pilotes sélectionnés sur appels à projets, mis en œuvre dans les communes de Dogbo (Couffo), de Ouèssè (Collines), de ANCB Matéri (Atacora), de Nikki (Borgou) et de Cotonou (Littoral).

Il prévoyait :

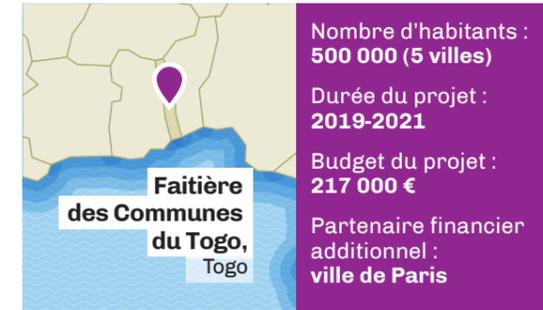
- Le renforcement des capacités de l'ANCB et des équipes des 5 communes pilotes sur la SSR/PF, avec un fort volet de formation au plaidoyer, conduit avec l'association Équilibres et Populations

- Le soutien aux plans d'action municipaux budgétisés en matière de PF menés dans les 5 communes pilotes.
- Le soutien à un environnement favorable à la PF, avec campagnes de communication nationale.
- La mise en place d'un plaidoyer national pour l'amélioration du cadre législatif, institutionnel et réglementaire et la mise à la disposition des communes des ressources subséquentes pour le financement des activités de PF.

En matière de plaidoyer, le projet a directement mobilisé au sein de ses organes de pilotage le ministère de la Santé, le ministère des Affaires sociales et de la Microfinance, le ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance locale, l'Association béninoise pour la promotion de la famille (IPPF) et le Réseau des femmes élues conseillères. Cette démarche a culminé en fin de projet avec l'organisation d'un atelier national, en partenariat avec l'Association Béninoise pour la Promotion de la Famille (ABPF) et conviant les principaux acteurs publics et associatifs, nationaux et internationaux du secteur. Il a conduit à un plaidoyer précis auprès des autorités, notamment concernant les décrets d'application de la loi relative à la santé sexuelle et à la reproduction et l'accompagnement financier des communes à travers le FADeC santé communautaire pour la promotion de la Planification Familiale. Ces démarches, associées à l'engagement précoce du Président de l'ANCB, M. Luc Atrokpo, sur le sujet, ont ouvert des opportunités concrètes de suites de projet de l'ANCB avec l'ABPF et TCI notamment.

FICHES PROJETS

FAÏTIÈRE DES COMMUNES DU TOGO



Dans les communes togolaises, l'insuffisance de l'utilisation des méthodes PF/SSR est principalement due au manque de sensibilisation des populations en général et des femmes en particulier sur l'importance de la planification familiale et son impact positif sur la santé maternelle et infantile. Certaines femmes n'expriment pas le désir d'utiliser la PF par manque d'intérêt, de connaissance de cette pratique ou par peur des effets secondaires, et il est à noter une faiblesse de l'implication des hommes.

Face à ce constat, le projet articule les activités portées par la ville de Tsévié (Zio 1) sur son territoire et celles de la Faïtière des communes du Togo à direction de l'ensemble de ses membres et plus particulièrement de 4 communes chefs-lieux de région (Atakpamé, Kara, Dapaong, Sokodé). Il a été conçu en lien avec les grandes orientations définies par le ministère de la Santé dans le nouveau plan national de développement sanitaire du Togo (PNDS 2016-2022) et dans la droite ligne du plan national budgétisé de planification familiale 2017-2022 du Togo, élaborés dans le cadre du partenariat de Ouagadougou.

Les cibles retenues dans le cadre de ce projet sont les habitants des deux sexes, âgés de 15 à 49 ans, des deux villes d'intervention. Attention, âgés et pas âgées. Les principales activités ont consisté à sensibiliser et mobiliser les acteurs urbains sur la PF et la SSR, afin d'accroître la demande en PF dans les territoires des 5 villes, en intégrant des approches adaptées aux jeunes, et à capitaliser sur les acquis du projet pour les répliquer au niveau national, suscitant l'engagement des 117 communes togolaises.

Les activités d'impact de terrain se sont réalisées majoritairement dans la commune de Tsévié, les 4 communes de rayonnement étant accompagnées au développement de plans d'action municipaux PF pilotes, et ciblées par les campagnes nationales de communication de la Faïtière des communes du Togo (FCT). Les 5 communes sont également parties prenantes du plaidoyer national visant à améliorer les relations fonctionnelles entre acteurs étatiques (centraux et déconcentrés) et collectivités locales en matière de PF, et à encourager l'implication de leurs pairs à la tête d'exécutifs locaux.

Le projet pilote de la FCT a permis de nouer des partenariats durables avec le Réseau des champions en plaidoyer pour le financement adéquat de la santé, pour soutenir le développement de budgets municipaux dédiés à la santé et avec l'Association togolaise pour le bien-être familial (IPPF), pour accompagner techniquement la mise en œuvre de ces budgets santé au sein de politiques municipales. Il s'intègre aux démarches genre portées par la nouvelle faïtière, créée suite à la mise en place des 117 communes avec exécutifs élus (2020) et accompagnés dès leur prise de fonction. La FCT est dirigée par M^{me} la Maire d'Atakpamé, Yawa Kouigan, fortement engagée sur ces enjeux et notamment au sein de la section togolaise du Réseau des femmes élues locales d'Afrique (REFELA).

LES 3 VILLES PILOTES

APPRENTISSAGES ISSUS DES PROJETS DES FAÏTIÈRES DE COMMUNES

Un accompagnement à l'intégration de la PF porté par des spécialistes de la gouvernance territoriale

Dirigées par les élue-e-s locaux-ales aux du Bénin et du Togo, l'ANCB et la FCT ont pour rôle d'accompagner la décentralisation en renforçant les capacités des communes et en portant leur voix à l'échelle nationale. Cette position unique leur a permis d'intégrer la PF à des stades essentiels du fonctionnement des collectivités locales, notamment dans le suivi et la mise en œuvre des plans communaux de développement (PCD), et ce en lien avec d'autres démarches liées (comme la transversalisation du genre dans les PDC).

L'accompagnement qu'elles fournissent aux exécutifs et équipes communales en matière de suivi des évolutions juridiques et réglementaires leur donne également un rôle clé pour améliorer la maîtrise des compétences transférées en matière de santé, notamment de PF. Les associations faïtières ont ainsi naturellement accordé une place importante aux activités de plaidoyer dans le cadre de leurs projets, bénéficiant d'une position unique auprès des villes et des acteurs nationaux.

Finalement, en sélectionnant des communes pilotes, les faïtières ont permis la mise en place concrète de stratégies locales de promotion de la PF. Conduites en fonction des priorités de chaque territoire suite à la réalisation de diagnostics, elles ont été mises en œuvre en mobilisant la société civile. Ces expériences pratiques ont doté les communes de priorités, d'outils et de partenaires pour la poursuite de leur engagement en la matière, favorisant l'exécution des lignes dédiées au sein de leurs budgets municipaux.

Des partenariats nationaux avec les principaux acteurs de la PF pour assurer une bonne maîtrise des enjeux au niveau local

De par leur position nationale, les faïtières ont pu mobiliser les principaux acteurs liés au développement de la PF : ministères de tutelle aux niveaux centralisés et décentralisés, partenaires techniques et financiers, société civile. En ce qui concerne les ministères, cette inclusion permet d'améliorer la représentation des villes dans la conception et la mise en œuvre des politiques nationales, jusqu'au niveau déconcentré avec un attachement à leur inclusion dans les comités locaux de suivi des projets pilotes. Le travail mené avec les partenaires techniques et financiers a pour sa part permis d'avancer sur de nouvelles phases de partenariat post-projet. Finalement, l'inclusion de la société civile, avec dans les deux cas des partenariats cadres noués avec les représentants nationaux de l'IPPF, a permis aux villes pilotes de disposer d'expertises techniques de référence pour la conduite de leurs stratégies.

Des campagnes d'information menées à l'échelle nationale, avec des messages adaptés aux territoires

Les faïtières ont conduit au Bénin et au Togo des campagnes d'information en partenariat avec les médias, et la production de supports et messages standardisés. Ces outils ont été déployés à l'échelle nationale avec une attention portée à l'adaptation locale, notamment avec la traduction en langues locales et dialectes, et la mobilisation de médias de proximité comme les radios communautaires. Ces approches coordonnées au niveau national ont permis d'assurer la cohérence de la communication et une plus grande visibilité du rôle des communes en matière de PF.

LES 3 VILLES PILOTES



03

La Préparation aux Situations d'Urgence

03.01	Face à l'augmentation des catastrophes climatiques, la nécessité de préparer les situations d'urgence	39
03.02	Le processus de travail	40
03.03	Leçons apprises	41
03.04	Recommandations	42
03.05	Fiches projets	43
	• Phnom Penh, Cambodge	43
	• Yaoundé, Cameroun	44

03.01

Face à l'augmentation des catastrophes climatiques, la nécessité de préparer les situations d'urgence

Entre 2000 et 2019 ont été recensées au niveau mondial 7 348 catastrophes majeures ayant entraîné la mort de 1,23 million de personnes, affecté la vie de 4,2 milliards d'autres et causé près de 3 milliards de dollars de pertes économiques. L'augmentation est très forte par rapport à la période 1980-1999, où 4 212 catastrophes avaient été recensées. Elle s'explique principalement par l'augmentation du nombre de catastrophes climatiques, en particulier les inondations majeures qui ont plus que doublé entre les deux périodes (rapport ONU « Le coût humain des catastrophes », 2019¹). Par ailleurs, depuis 2020, la pandémie de Covid-19 a impacté la vie de la population mondiale et entraîné la mort de plusieurs millions de personnes (6 à 8 millions à travers le monde selon l'estimation de l'OMS de mai 2021²).

Face à ces deux types de catastrophes, l'urbanisation a ajouté une complexité dans les réponses à apporter. Premièrement, la concentration de personnes et d'actifs sur des zones denses signifie qu'une seule catastrophe peut avoir un impact démultiplié, et cela pose des enjeux majeurs d'organisation de la société en période de pandémie. Deuxièmement, l'urbanisation rapide et peu contrôlée implique une multiplication de catastrophes localisées, telles que les inondations chroniques, qui entraînent des pertes humaines et économiques, et limitent durablement les capacités de développement, en particulier des catégories de population les plus vulnérables.

Dans ce contexte, une inflexion majeure a été donnée au monde de l'aide humanitaire avec la priorité nouvelle de la localisation, objet d'engagements internationaux dans le cadre de la « Grande Négociation » lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire de mai 2016. La localisation de l'aide humanitaire correspond au processus visant à ramener les acteurs locaux au centre du système humanitaire, avec un rôle croissant dans la réponse et la préparation. Dans ce contexte, le rôle des collectivités locales a progressivement été reconnu dans les stratégies de gestion des catastrophes, légitimant, encourageant et encadrant le rôle traditionnel des villes en soutien aux territoires touchés notamment par des crises circonscrites, qui mobilisent relativement peu les niveaux d'intervention nationaux et internationaux. Le rôle des villes, en première ligne pour gérer les conséquences sociales et économiques de la pandémie de Covid-19, a également été un catalyseur pour la reconnaissance de leurs responsabilités et capacités d'action en situation d'urgence.

Dans le cadre de ces évolutions, la préparation, qui consiste à prévoir et anticiper les crises probables, devient une priorité pour les collectivités locales. Elle se distingue de la prévention, qui implique souvent des investissements massifs, voire des déplacements définitifs de populations, et de la réponse d'urgence en elle-même. Elle implique de développer des systèmes de coordination des intervenants, d'alerte précoce et de prise en charge des populations efficaces, souples et répliquables, qui seront en mesure d'améliorer la réponse au moment des crises.

¹ <https://www.undrr.org/publication/human-cost-disasters-overview-last-20-years-2000-2019>

² https://www.lemonde.fr/planete/article/2021/05/21/Covid-19-dans-le-monde-le-bresil-a-detecte-des-premiers-cas-de-variant-indien_6080956_3244.html

03.02

Le processus de travail

Deux villes pilotes ont été sélectionnées en fonction de leur volonté politique à agir et de l'identification d'un contexte favorable à la réplication des modèles développés : Phnom Penh (Cambodge) et Yaoundé (Cameroun). Intégrés au développement des stratégies municipales d'assainissement, les projets pilotes de Phnom Penh et Yaoundé visent à améliorer la coordination et les capacités des acteurs locaux dans la Préparation aux Situations d'Urgence (PSU). Ils ont permis de renforcer les capacités des villes, positionnées comme chefs de file de la collaboration entre acteurs du territoire, le partage de l'information et des responsabilités en matière de gestion des urgences. Ils se sont concentrés sur les inondations, les risques récurrents, et prédictibles, qui mobilisent particulièrement des compétences municipales.

Ces villes ont ainsi été accompagnées par des experts pour diagnostiquer leurs situations respectives face aux risques, leurs capacités d'intervention, et pour développer des plans d'action associant toutes les parties prenantes afin de préparer les situations d'urgence et de réduire au maximum leur impact sur le développement local. Elles ont ainsi mobilisé une pluralité d'acteurs de l'urgence, rassemblés dans des espaces dédiés, et adopté des stratégies municipales budgétisées de préparation selon les directives et standards nationaux. Avec la crise mondiale de la Covid-19, des volets supplémentaires d'aide d'urgence ont été ajoutés au projet, sur financements propres de l'AIMF, permettant de tester les outils et plateformes de coordination mis en place pour la gestion des inondations.

Le processus engagé par ces deux villes a été capitalisé au sein de deux guides. Le premier, à destination des villes du Cameroun, vise à accompagner la prise en main des compétences transférées aux villes en matière d'urgence. Il a été largement diffusé en lien avec l'association faitière des Communes du Cameroun (Communes et Villes Unies du Cameroun - CVUC). Le second, à destination des villes du Cambodge et du Sud-Est asiatique, a fait également l'objet d'échanges entre villes membres.

Dans le même temps, l'AIMF a été fortement sollicitée par les villes du réseau pour soutenir leurs stratégies de préparation et de réponse d'urgence aux conséquences socio-économiques de la pandémie de Covid-19. L'AIMF y a répondu en mobilisant ses ressources et de nouveaux partenariats techniques pour partager les méthodes, pratiques et standards au fur et à mesure que les stratégies se mettaient en place à travers le monde. Ce contexte, associé aux démarches pilotes engagées par Phnom Penh et Yaoundé, ont joué un rôle important pour contribuer à positionner les villes sur ces enjeux et pour la prise de conscience de leurs responsabilités et expertises en la matière.

03.03

Leçons apprises

- La Préparation aux Situations d'Urgence est un sujet complexe à porter puisqu'elle est par définition située avant un événement hypothétique et donc généralement non prioritaire dans l'agenda des acteurs. De surcroît, elle implique des actions anticipatrices et une coordination régulière.

Pourtant, les territoires urbains sont confrontés fréquemment à des situations d'urgence, telles que les inondations, les catastrophes naturelles et les pandémies, qui impliquent dans les faits une multitude d'acteurs (État central, collectivités locales, associations, secteur privé) dans leur gestion au moment où elles surviennent.

Pour faire face à cette contradiction entre le temps de mobilisation intense en période de crise et le niveau de priorité réduit en son absence (en temps « normal »), il est nécessaire de créer une culture du risque et de l'anticipation entre les acteurs concernés.

- L'expérience des projets pilotes montre l'importance de saisir les périodes de crise pour engager ce travail de préparation, en conservant l'élan de la réponse pour maintenir l'engagement des acteurs dans la durée. La capacité de l'AIMF à mettre à disposition des fonds propres pour soutenir les villes au moment des urgences a joué un rôle catalyseur pour la poursuite des projets de préparation, à la fois en termes d'implication des acteurs et de reconnaissance de la légitimité et capacité des villes à travailler sur l'urgence.

- Les retours d'expérience des projets pilotes et du réseau AIMF portent l'hypothèse d'un changement de paradigme causé par la pandémie de Covid-19, les villes se trouvant de fait en première ligne pour gérer ses conséquences concrètes au-delà de la prise en charge sanitaire : confinements, distanciation sociale et rotation des usages du territoire / des services publics ; soutien humanitaire d'urgence (dont l'alimentation) et à l'économie locale (notamment économie informelle) ; maintien des services publics essentiels et protection des équipes et usagers...

Cette situation, toujours en cours, mobilise les équipes municipales et exécutifs locaux depuis 2020 à des niveaux divers et a sûrement un impact sur la culture du risque de façon globale. À l'échelle du réseau AIMF, la crise Covid-19 a conduit à une augmentation substantielle des sollicitations du secrétariat permanent de la part de villes souhaitant être appuyées dans sa gestion et surtout sa préparation, entre périodes de pics épidémiques

- Ces constats éclairent sur la valeur ajoutée d'interventions portées par les municipalités en matière d'urgence, qui sont plus transversales, mobilisant plus facilement plusieurs types d'interventions et spécialités d'acteurs différents en même temps, et territorialisées, apportant une proximité complémentaire aux dispositifs pilotés par l'État central.
- Les projets pilotes ont également permis d'identifier les besoins des municipalités. Si les crises sont généralement pilotées à haut niveau dans l'organigramme municipal, les villes disposent rarement de services dédiés à la gestion des urgences, avec des effectifs formés. Il existe donc un besoin réel d'assistance technique spécialisée et de renforcement des capacités au niveau sectoriel, et tout particulièrement en langue française.

03.04 Recommandations

- Pour soutenir la volonté de l'ensemble des acteurs à s'engager dans la Préparation des Situations d'Urgence, il est recommandé de cibler des **risques récurrents en milieu urbain**, telles que les **inondations** (phénomène en augmentation du fait du changement climatique et de l'urbanisation), pour s'assurer que le travail de préparation concerne des événements :
 - qui se produiront dans un **futur proche**, palpable ;
 - **prévisibles en termes de territoires et de périodes** de l'année, facilitant la préparation ;
 - qui concernent directement les collectivités locales dans leurs **compétences propres**, l'assainissement, l'occupation des sols et l'action sociale (liée au relèvement post-crise) étant des compétences quasi universelles des autorités locales.
- Face à la sensibilité politique des sujets soulevés lors des diagnostics des situations d'urgence, en particulier en termes d'occupation des sols et de résilience des territoires au changement climatique, il semble utile de **techniciser le sujet** autour de solutions à court/moyen terme de préparation plutôt que d'intervenir sur la prévention, sujet englobant de multiples dimensions de long terme et d'ampleur n'appelant pas à l'action immédiate. Dans ce cadre, il est également préconisé de **territorialiser les projets de préparation**, pour tester de nouvelles pratiques sur une échelle réduite, là où le changement est plus facilement mis en œuvre et perceptible.
- Compte tenu de l'impact des programmes municipaux de gestion de la pandémie de Covid-19 dans le succès des projets pilotes, ayant permis de tester les dispositifs de coordination et d'engager les acteurs autour des villes dans la gestion d'une crise en cours, il est recommandé de prévoir dans les projets de préparation des **fonds mobilisables pour l'accompagnement des réponses**.
- La **flexibilité** des projets pilotes de préparation a été reconnue par les partenaires comme un facteur essentiel de succès. À partir d'objectifs clairs et de méthodologies précises, ce type de projet gagne à laisser la place à des interventions imprévues, dictées par le contexte d'urgence lorsqu'il survient, pour assurer qu'ils s'ancrent dans les **priorités des acteurs locaux**. Cet aspect est essentiel pour maintenir la **volonté politique** dans la durée.
- Entre périodes de crises, l'organisation **d'exercices** et de **simulations** joue un rôle essentiel pour tester de façon pratique les dispositifs, engager un processus d'amélioration concret ancré dans les pratiques des acteurs, et maintenir l'élan dans la coordination locale.
- Les phases de diagnostic préalables doivent explicitement identifier les **compétences municipales concernées** par la préparation et la gestion des urgences, et identifier les **cadres légaux** organisant l'implication des autorités locales sur ce thème en partenariat avec l'État.
- Une fois identifiés pour une ville pilote, ces **apprentissages doivent être partagés** aux autres municipalités des pays concernés pour améliorer la connaissance des enjeux, des outils disponibles au niveau national et accompagner les villes à la **prise en main de leurs compétences transférées**.
- Au-delà du milieu associatif, traditionnellement mobilisé dans les réponses d'urgence, l'implication des **médias** et du **secteur privé** dans la préparation peut jouer un rôle essentiel dans l'amélioration des dispositifs d'alerte précoce (incluant l'évacuation) et réduire les dommages subis.
- L'approche **multi-sectorielle** des projets de préparation, facilitée par les compétences générales des collectivités locales, et l'attention aux questions de **gouvernance** sont des facteurs majeurs de réussite.

FICHES PROJETS

PHNOM PENH, CAMBODGE



Le Cambodge est considéré comme l'un des pays d'Asie les plus vulnérables aux catastrophes, en particulier aux inondations. La majeure partie de la ville de Phnom Penh, a été gravement touchée par les crues historiques de 2020. En réponse à ces défis, la mairie de Phnom Penh s'est associée à l'Association internationale des maires francophones (AIMF) et à la Fondation Bill & Melinda Gates pour mettre en œuvre le projet de préparation aux situations d'urgence. Le projet vise à renforcer les capacités des responsables de la municipalité de Phnom Penh pour la préparation et la réactivité aux urgences dans toutes les situations, y compris les catastrophes naturelles et la Covid-19.

Concernant les inondations et suite au diagnostic initial, le projet a été divisé en quatre activités principales. Premièrement, il s'est concentré sur le renforcement des capacités des équipes en organisant des ateliers de formation. Deuxièmement, il a conçu le Plan de Contingence 2021 de Phnom Penh, décliné en plans à l'échelle des 3 Khans (districts) les plus vulnérables aux inondations. Troisièmement, le projet a permis la diffusion du « système d'alerte précoce 1294 » à Phnom Penh, un code pour s'enregistrer à une messagerie vocale gratuite. Il permet d'avertir les populations des risques naturels à venir dans leur communauté. Pour contribuer à étendre son potentiel, le projet a formé les responsables concernés au niveau des Khans, a diffusé l'information au niveau des Sangkats (quartiers), et a introduit une gestion municipale du système sous l'administration de la capitale de Phnom Penh. Quatrièmement, le projet a enclenché la mise en œuvre des recommandations budgétisées en matière d'équipement d'urgence, avec une première campagne de dotations pour soutenir la mise en œuvre des stratégies. Cela permet de répondre aux premiers besoins et de renforcer les Khans en matériels d'urgence, via la mobilisation de ressources domestiques et internationales. En ce qui concerne le volet dédié à la Covid-19,



sa mise en œuvre a été intégrée au projet. Sur la base de l'identification des ressources des centres de soins, des hôpitaux, et en particulier du Département de la santé de Phnom Penh, le diagnostic des besoins non satisfaits a été conduit.

La priorité, en amont des premières vagues, a été de conduire la formation des responsables techniques et du personnel de santé, et en particulier des équipes de réponse rapide. Le projet a également permis un pré-positionnement d'équipements dans les hôpitaux : affiches d'information sur le port des équipements de protection individuelle (EPI), des conteneurs de matériel médical, de désinfection, des concentrateurs d'oxygène ... Dans un second temps, les centres de quarantaine et de vaccination ont été appuyés directement. Enfin, des larges campagnes d'information et de sensibilisation pour réduire les risques d'infection, avec la promotion des mesures barrière dans divers médias, réseaux sociaux et les lieux publics, ont été menées.

Le projet de préparation aux situations d'urgence de Phnom Penh a ainsi permis à la ville de disposer d'un plan de contingence conforme aux derniers standards nationaux et internationaux, accompagné d'outils de mise en œuvre et d'actualisation régulière. Ce processus a directement impliqué les districts prioritaires en matière d'inondations, développant une approche de localisation, et a inclus les dispositifs de mobilisation des ressources domestiques. La ville a démarré sa mise en œuvre en préparation des inondations 2021, et a démontré son efficacité au démarrage de la pandémie de Covid-19. L'ensemble du projet a renforcé de façon pérenne les capacités de préparation de la ville, ainsi que son rôle et sa légitimité au sein des organes de gestion des catastrophes.

FICHES PROJETS

YAOUNDÉ, CAMEROUN



Nombre d'habitants :
3 500 000

Durée du projet :
2019-2021

Budget du projet :
317 600 €



La Communauté Urbaine de Yaoundé (CUY) fait face à des inondations récurrentes (3 par an en moyenne) qui détruisent des logements et polluent les nappes phréatiques du fait de son relief accidenté (réseau hydraulique constitué de la rivière Mfoundi et de ses 11 affluents, pluviométrie de 2 000 mm d'eau / an). Si plusieurs interventions lourdes en termes d'infrastructures sont en cours avec le support de l'AFD et de la Banque africaine de développement (BAD) pour prévenir les inondations, au démarrage du projet aucune étude organisationnelle n'avait encore été conduite pour la préparation locale. Venant ainsi en appui et en complément de ce travail, le projet avait comme pour but d'outiller la ville dans la préparation aux situations de crise récurrentes auxquelles elle fait face.

Il a consisté d'une part à développer un diagnostic partagé des risques sur les territoires municipaux et et d'autre part à renforcer la coordination entre acteurs locaux en charge de leur gestion.

Un Espace de Coopération ad hoc a été constitué entre la CUY et les principaux acteurs publics et associatifs de l'urgence pour conduire ce travail, convenir des partages de responsabilités et des axes prioritaires de renforcement de la préparation. Ce processus, émaillé d'exercices et simulations, a permis le développement d'une stratégie municipale de préparation, dotée d'un plan d'action budgétisé à horizon 2035 qui prévoit :

- La mise en place d'un dispositif d'alerte précoce aux inondations : renforcement des services publics météorologiques et d'hydrologie, mise en place d'un système d'annonce des crues, actualisation de la cartographie des risques.
- La mise en place d'un dispositif pérenne de gestion des crises au sein de la CUY : formation, pérennisation administrative et budgétaire.
- Le renforcement de la préparation des risques d'inondation : analyse d'impact, sensibilisation

des pouvoirs publics et des communautés, exercices, renforcement logistique et pré-positionnements.

- La mise en place de cadres institutionnels facilitant la gestion des inondations : mutualisation des ressources entre intervenants de l'urgence, mise en place d'un système de communication fiable.
- Pour le système d'assainissement (*prévention*) : développement du réseau de drainage et des ouvrages d'assainissement, renforcement du contrôle de l'occupation des sols, coordination des compétences opérationnelles avec l'État.

En parallèle, la pandémie de Covid-19 a démarré pendant la mise en œuvre du projet, ce qui a conduit la CUY à mobiliser son Espace de Coopération pour le développement de sa stratégie municipale dédiée, incluant notamment les efforts de sensibilisation et de protection des espaces publics.

La Communauté Urbaine de Yaoundé s'est dotée d'un plan d'action opérationnel développé au sein de son Espace de Coopération dédié aux urgences. Intégré aux priorités stratégiques et programmes programmes d'assainissement en cours, il s'intègre au « Plan Communautaire de Prévention des Risques et d'Intervention d'Urgence de la Ville », nouveau dispositif des communes pour mettre en œuvre leurs compétences transférées en matière d'urgence. La production de ces plans municipaux se diffusant progressivement au Cameroun, en lien avec les orientations du nouveau Code général des collectivités locales (2019), l'expérience de Yaoundé a fait l'objet d'une capitalisation sous forme de guide à destination des villes du pays. Elle a été largement diffusée en lien avec l'Association des Communes et Villes Unies du Cameroun à l'occasion de la Journée des communes 2021.

FICHES PROJETS

APPRENTISSAGES ISSUS DES PROJETS MUNICIPAUX DE PRÉPARATION DES URGENCES

Les compétences explicites des villes en matière de gestion des urgences sont un atout pour développer les approches de préparation

Dans les deux projets, les communes ciblées, des capitales, disposent de compétences en matière de préparation et des cadres nationaux pour renforcer leurs politiques d'urgence. Dans le cas de Phnom Penh, la loi sur la gestion des catastrophes (2015) a généralisé la mise en place de comités de gestion des catastrophes aux niveaux locaux, et pour Yaoundé, le Code général des collectivités territoriales donne compétence d'élaboration et de mise en œuvre des plans communaux spécifiques de prévention des risques et d'intervention d'urgence en cas de catastrophes. Ces évolutions législatives ont confirmé le rôle traditionnel d'intervention d'urgence des communes sur leur territoire, cohérent avec les compétences générales de promotion du développement urbain et, pour le cas des inondations, en matière d'assainissement. Mais elles ont également confirmé le cadre légal d'implication dans la préparation, une thématique pour sa part nouvelle et qui nécessite des renforcements de capacité spécifiques. La mise en œuvre des projets s'est ainsi appuyée sur les équipes permanentes des communes, déjà mobilisées dans la gestion des urgences, avec un portage politique fort.

Des modèles de coordination multi-acteurs robustes, pour un partage des responsabilités et une communication efficaces

La gestion des crises et des situations d'urgence s'inscrit dans une approche multi-partenaire, transversale et multi-acteurs nécessitant la mise en place de cadres de concertation et d'échanges pérennes. Dans les deux cas, le processus de coopération et de coordination des parties prenantes pour la préparation a été déclenché par l'autorité locale, qui a la crédibilité et le leadership nécessaires pour impliquer d'autres organisations.

Le développement de stratégies pratiques, chiffrées et territorialisées

Les plans développés par les deux villes ont inclus les profils de risques des territoires, le développement de scénarios et de procédures opérationnelles dans la préparation, la réponse d'urgence et le relèvement. Des recommandations chiffrées pour leur mise en œuvre ont été développées, et des axes prioritaires ont déjà été mis en œuvre dans le cadre des projets pilotes pour favoriser l'enclenchement du changement. Ces plans se sont également dotés d'outils pratiques pour faciliter leur application, en termes de modalités de coordination, de communication et de dispositifs d'alerte, ainsi que d'actualisation régulière des données clés sur le territoire.

Ils ont finalement précisé les ressources disponibles et modalités de mobilisation de ressources domestiques et internationales pour assurer sa mise en œuvre à court et plus long terme.

04

La Gestion des Boues de Vidange

04. 01	La filière des boues de vidange : nouvelles approches et solutions pour faire face aux enjeux de santé et de salubrité	47
04. 02	Le processus de travail	48
04. 03	Les résultats clés en chiffres	49
04. 04	Leçons apprises	50
04. 05	Recommandations	51
04. 06	Fiches projets	53
	• Yaoundé, Cameroun	53
	• Dschang et la Menoua, Cameroun	58
	• Phnom Penh, Cambodge	60
	• Hué, Vietnam	62
	• Nouakchott, Mauritanie	64
	• Ouagadougou, Burkina Faso	66
	• Bukavu, République démocratique du Congo	69
	• Kindia, Guinée	70

04.01

La filière des boues de vidange : nouvelles approches et solutions pour faire face aux enjeux de santé et de salubrité

En dépit des efforts menés depuis plusieurs décennies, trop peu de zones urbaines des pays en développement disposent de systèmes d'assainissement efficaces, abordables et durables. Les chiffres sont alarmants : l'accès aux services d'assainissement est un droit de l'homme, pourtant 60 % de la population mondiale ne peuvent y accéder. 1,8 milliard de personnes à travers le monde consomment de l'eau contaminée par des matières fécales, et plus de 80 % des eaux usées générées par l'activité humaine à travers le monde sont déversées dans la nature sans traitement.

En l'absence de solutions durables d'évacuation et de traitement des boues, les vidanges des latrines sont effectuées dans des conditions dangereuses pour les opérateurs et la population. Les boues déversées dans la nature représentent ainsi un problème sanitaire et environnemental majeur.

Avec leurs taux de croissance exponentiels et leurs contraintes socio-économiques, les villes en développement sont confrontées à des problématiques spécifiques. Il est impératif d'imaginer des solutions innovantes, moins coûteuses et plus respectueuses de l'environnement.

Le modèle de « tout-à-l'égout » développé dans les pays du Nord est particulièrement coûteux en investissement et en exploitation ; il entraîne une pression sur les ressources, notamment en eau et en énergie ; il est, de plus, inadapté à la croissance urbaine rapide, difficile à contrôler et qui s'étend aux zones périurbaines.

La généralisation de ce modèle, tout particulièrement pour les populations les plus pauvres, n'est pas une option réaliste. *A contrario*, le développement de cette solution pour certains quartiers, centraux ou aisés, rend encore plus criante l'exclusion et les inégalités en milieu urbain.

En dépit de ces constats, partagés par les professionnels du secteur, le modèle d'assainissement « tout-à-l'égout » est encore le modèle auquel les États et les villes en développement planifient d'accéder. Les grands bailleurs internationaux, en réponse aux sollicitations des États, financent substantiellement des études et des investissements en vue d'équiper les agglomérations de systèmes d'assainissement collectif.

Il est nécessaire de porter un plaidoyer vis-à-vis des États, des villes elles-mêmes et des bailleurs pour que les ressources allouées au secteur de l'assainissement le soient aussi également à l'assainissement autonome : le filière de gestion des boues de vidange est une solution adaptée et pragmatique aux enjeux d'assainissement. On estime que ces solutions coûtent en général 10 fois moins cher que l'alternative des égouts avec station. Il s'agit de répondre aux besoins en partant des filières formelles et informelles de vidange existantes, plutôt que de chercher à les remplacer en important un modèle pensé pour les pays développés.

Dans ce domaine, les villes en développement ont l'opportunité d'être pionnières pour trouver des solutions d'assainissement innovantes, décentralisées et flexibles. Des technologies nouvelles et les compétences associées sont à créer, pour que les villes du Sud deviennent leaders dans ce secteur.

Travailler sur la filière des boues de vidange vise à intervenir sur un double enjeu :

1. L'amélioration des conditions sanitaires et de vie des habitants en produisant un impact sur la santé urbaine ;
2. Le développement d'une filière endogène, à haute intensité de main d'œuvre et non délocalisable.

Sous l'impulsion des demandes de ses membres, l'AIMF s'est intéressée dès 2013 au secteur des boues de vidange en investissant dans le premier projet de structuration et de gestion de la filière à Vientiane, capitale du Laos et à Mahajanga, à Madagascar.

04.02

Le processus de travail

À partir de 2017, dans le cadre de l'ISSV, 8 villes ont été sélectionnées de par leur volonté politique, leur environnement sectoriel et partenarial. Elles ont été identifiées à partir de missions exploratoires et soutenues dans une première phase d'engagement comprenant la planification et la stratégie de Gestion des Boues de Vidange (GBV), le cadre de régulation, le renforcement des services municipaux, ainsi que la levée de fonds pour l'investissement.

Cette première phase, en fonction des contextes, s'est réalisée par étapes et s'est concrétisée par :

- La réalisation du *diagnostic du secteur*, avec notamment zonage des équipements d'assainissement, caractérisation des boues de vidange, analyse des parties prenantes (public, privé et tiers secteur), schéma organisationnel, financier et institutionnel de la gestion actuelle des boues de vidange.
- La production d'*outils stratégiques opérationnels et pratiques*, comprenant un plan d'action chiffré, territorialisé et priorisé, un plan d'investissement, des outils et indicateurs de monitoring et suivi, une proposition d'organisation de services municipaux pour la mise en œuvre.
- *Un engagement municipal*, le démarrage d'un dialogue avec les vidangeurs, la structuration et la formation des équipes communales.

À Yaoundé, ce travail s'est poursuivi avec la mise en œuvre d'une phase d'investissement, à laquelle le fonds de l'ISSV a contribué.

Ceci a permis la construction de la première Station de Traitement des Boues de Vidange (STBV) de la ville de Yaoundé et de deux toilettes publiques innovantes, le développement du secteur privé de la vidange, la mise en place d'une régulation locale en lien avec le ministère de l'Environnement et l'augmentation de l'accès des ménages à l'assainissement amélioré.



04.03

Les résultats clés en chiffres



Les projets pilotes GBV concernent une population cumulée d'environ **11,5 millions d'habitants**



1 STBV et 2 toilettes innovantes opérationnelles



Plus de 380 techniciens municipaux et nationaux, élus locaux, experts et partenaires du secteur privé ayant participé aux ateliers de formulation des stratégies



4 projets pour la mise en œuvre de la stratégie financés et en cours



Production de contenus, animation du réseau et communication liées à la GBV entre 2017 et 2021



Effet levier et engagements financiers : à partir d'une dotation initiale de 1,69 M\$ de la Fondation pour la mise en œuvre de 8 projets pilotes, **l'AIMF et ses partenaires ont levé 11,25 M\$ en 5 ans.**



Impact direct sur les villes du réseau AIMF et sur **l'émergence de la thématique GBV** : 20 sollicitations de villes du réseau pour intervenir sur la GBV entre 2017 et 2021, contre 3 entre 2012 et 2016



8 stratégies municipales GBV formulées et formalisées



Contribution majeure de la coopération décentralisée **72%** du budget total des montants levés pour les 8 villes pilotes proviennent de la coopération décentralisée villes pilotes au Sud, Agences de l'Eau et Syndicat interdépartemental, Villes Francophones du Nord et AIMF.

04.04 Leçons apprises

- L'engagement et la volonté politiques sont essentiels. Pour cette raison, le choix des lieux d'intervention doit prendre en compte la volonté et la motivation des exécutifs, au-delà de l'environnement sectoriel et partenarial.
- Les stratégies développées gagnent à être conçues «sur-mesure», orientées par les choix des exécutifs locaux et dotées d'une visée opérationnelle.
- Les stratégies développées doivent être mises en œuvre dans les plus brefs délais, *via* notamment des projets pilotes : la réalisation d'études chiffrées et la mise en œuvre de projets pilotes sont une partie intégrante du processus de plaidoyer en faveur du secteur, surtout quand la thématique est peu ou pas connue au niveau national et/ou local.
- La technique de traitement des boues doit être choisie sur la base des priorités de la collectivité.
- Parallèlement, des processus de planification plus approfondis peuvent être conduits pour ancrer les actions dans une dynamique de long terme. Dans tous les cas de figure, l'adoption des stratégies/plans d'action ou documents programmatiques doit être formalisée *via* des processus officiels. Il faut veiller également à ce que les stratégies d'assainissement autonome locales soient intégrées dans les stratégies d'assainissement existantes et dans les schémas directeurs, aux différents niveaux territoriaux.
- Le travail institutionnel a des temps incompressibles liés au système administratif des collectivités. Il faut en moyenne prévoir entre 1 et 2 ans pour les phases études et veiller à ce que le personnel des villes soit mobilisé directement dans ces processus. Les considérations liées à la pérennisation du personnel au sein des collectivités locales sont à intégrer dès le début des phases d'études.
- Les compétences des élus doivent être renforcées *via* des dispositifs de partage d'expériences entre pairs.
- Les municipalités ont tout particulièrement une valeur ajoutée, car elles sont l'échelle pertinente pour dialoguer avec les vidangeurs ; les villes ont l'avantage également de pouvoir accompagner des processus de mise en œuvre comparativement accélérés et raccourcis.
- L'investissement doit toujours être inclus dans les projets : les élus locaux attendent des solutions crédibles et concrètes, sur le terrain.
- Il y a un besoin d'assistance technique spécialisée et de renforcement des capacités au niveau sectoriel et tout particulièrement en langue française.
- Il existe un important potentiel de mobilisation de ressources domestiques et de bailleurs de fonds alternatifs au secteur. Notamment, s'inscrire dans des processus de coopération décentralisée déjà en cours est un facteur de succès et de durabilité des acquis.
- L'effet d'entraînement a pu être démontré avec la mobilisation d'un réseau de collectivités locales généraliste, non spécialisé sur l'eau et l'assainissement.
- L'approche multi-sectorielle et l'attention aux questions de gouvernance sont des facteurs majeurs de réussite, comme témoigné dans le cadre de la crise de la Covid-19.

04.04 Leçons apprises

Le séminaire international des villes francophones, organisé à Yaoundé en décembre 2021, a adopté des principes et des recommandations finales, issues de l'expérience des villes et des échanges entre elles.

- Dans une logique de redevabilité des collectivités locales et de service aux populations, la gestion de la filière GBV et des équipements de traitement **sont avant tout un moyen d'améliorer la salubrité urbaine et la santé des populations.**
 - La **GBV doit être explicitement prise en compte dans les schémas directeurs d'assainissement** des villes en développement, compte tenu de la prédominance massive de l'assainissement autonome.
 - L'**organisation territoriale** des services de GBV **est un enjeu essentiel.** Les entités administratives telles que l'intercommunalité, les syndicats, etc, se révèlent particulièrement pertinentes. Cette approche doit également prendre en compte les bassins versants.
 - Des **démarches spécifiques visant les plus pauvres** doivent être déployées, en travaillant en même temps sur l'accès des ménages et sur la structuration de la filière. Des mécanismes de financements ad hoc doivent aussi être développés.
- Innovations partagées :**
- **Innovation technologique.** Le système de *tracking* des camions mis en place à Yaoundé est une innovation majeure à encourager là où l'activité de vidange est soutenue.
 - **Innovation dans le processus de traitement des boues.** L'ensemble des villes souhaitent des technologies robustes, faciles à exploiter et bon marché en termes d'exploitation et de maintenance, en dépit des contraintes foncières qu'elles peuvent impliquer. Les villes s'accordent sur le fait que le principe de durabilité doit primer. Si les villes prêtent attention aux innovations, des retours d'expérience sont nécessaires, en particulier pour les appliquer dans des contextes où les capacités d'exploitation ne sont pas encore éprouvées.
 - **Des innovations sont également possibles dans l'organisation des services et la gouvernance :** mécanismes de travail pour le soutien du secteur privé (garanties pour le renouvellement des camions à Yaoundé ; mise en place d'un programme de vidange social par l'exploitant privé de la station à Siem Reap ; regroupement du service sur base territoriale – Sycome).
- Maintien des acquis et durabilité des actions :** l'engagement de personnel dédié à la GBV au sein des organigrammes des mairies et leur maintien à long terme sont indispensables pour garantir les acquis des projets et le développement soutenu de la filière.

04.05 Recommandations

- **La coopération décentralisée entre territoires**, du Sud et du Nord, est un levier majeur d'appui technique et financier, et un gage de durabilité des actions.
- **Des solutions ad hoc doivent être développées** pour chaque ville et chaque territoire dans leurs spécificités, en particulier selon les types d'acteurs en présence (offices nationaux, régies, associations de vidangeurs...).
- La GBV reste un champ d'action nouveau pour les villes. **Adopter une logique de projets pilotes démontre déjà son efficacité en termes de :**
 - levée de fonds complémentaires ;
 - renforcement substantiel des capacités des villes ;
 - crédibilisation des villes comme acteur légitime du secteur de l'assainissement.
- **Les villes souhaitent que l'AIMF poursuive ses efforts d'accompagnement**, en particulier sur des expériences pilotes et sur le renforcement des capacités et échanges entre pairs.

Des recommandations plus précises à l'endroit de l'AIMF dans la conduite d'une action en faveur du secteur de l'assainissement ont été produites lors des travaux de groupe.

Il est à noter que les **principaux obstacles** et blocages rencontrés par les villes sont, en ordre de priorité :

1. Financiers
2. Politiques (liés à la décentralisation et au partage de compétences)
3. Liés au suivi technique (enjeu de personnels qualifiés)

Les priorités indiquées pour la poursuite d'un travail en réseau sont :

1. Soutien concret à des projets pilotes
2. Renforcement des capacités et échanges d'expériences entre villes
3. Mise en relation avec des partenaires/bailleurs du secteur

FICHES PROJETS

YAOUNDÉ, CAMEROUN



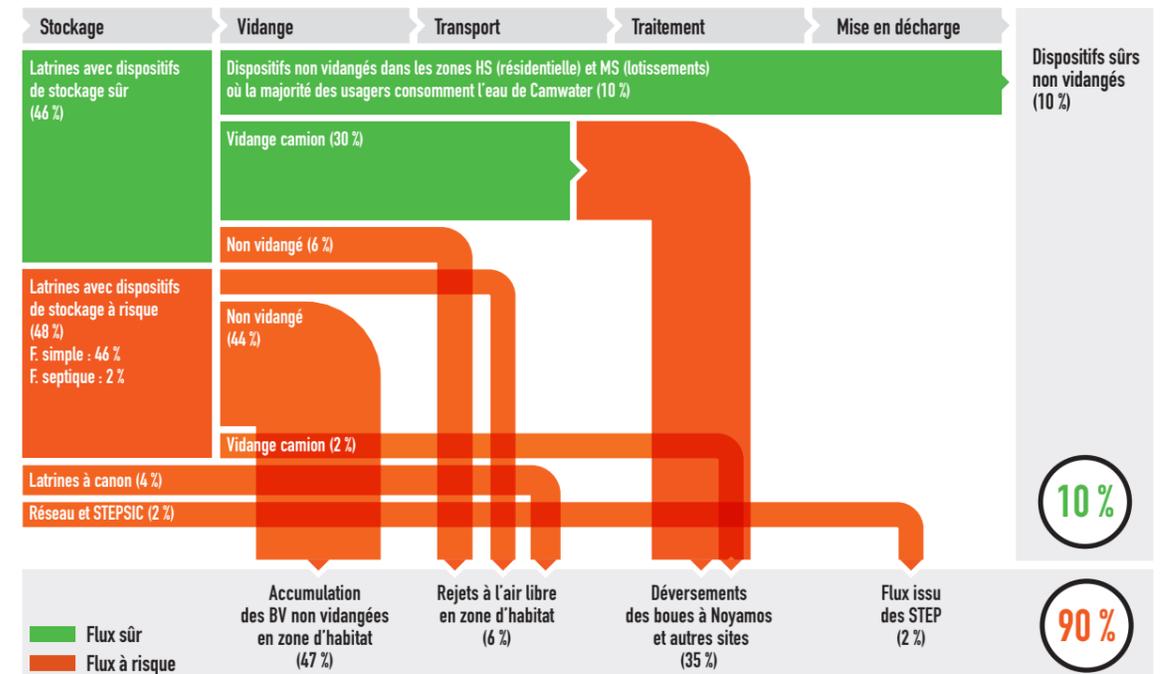
Nombre d'habitants : 3 200 000
 Durée du projet : 2018-2022
 Budget du projet : 3 945 000 €
 Partenaires additionnels : SIAAP¹, AESN², AFD³

Les services de vidange, assurés par le secteur privé, sont rendus difficiles par la vétusté des camions, la mauvaise qualité des routes, l'absence d'encadrement du service et l'absence de site de traitement. Les services de vidange proposés en ville ne sont ni accessibles ni utilisés par tous (conception et utilisation inadaptées des ouvrages par les ménages, accès inadéquat aux ouvrages pour les vidangeurs, capacité et volonté de paiement inférieures aux tarifs proposés).

La ville de Yaoundé, capitale du Cameroun, compte en 2021 plus de 3 millions d'habitants. Les projections de population prévoient environ 5 millions d'habitants d'ici 10 ans. Malgré la révision du schéma directeur d'assainissement en 2005 qui prévoyait majoritairement la construction de réseaux de collecte des eaux usées, les services d'assainissement collectif n'ont pas réussi à se développer faute de financement. L'assainissement y est donc à 98 % de type autonome comme dans la plupart des métropoles de la région.

Une partie des vidangeurs dépotaient leurs boues sur le site privé de Nomayos à l'extérieur de la limite sud-ouest de la ville dans la commune de Mbankomo. Ces dépotages, tolérés par les autorités publiques de la commune, se faisaient moyennant le versement d'une redevance par les vidangeurs, sans pour autant qu'un traitement soit appliqué sur les boues. La valorisation des boues s'est réalisée de manière informelle et non contrôlée : jusqu'alors, des agriculteurs déviaient les flux de boues afin d'irriguer et fertiliser leurs cultures.

SFD de Yaoundé, 2019



¹ SIAAP : Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne
² AESN : Agence de l'eau Seine-Normandie
³ AFD : Agence française de développement

FICHES PROJETS

YAOUNDÉ,
CAMEROUN

Selon avant-projet sommaire (APV) de la STBV, une campagne de comptage a permis d'estimer les volumes dépotés à environ 216 m³/j. Des valeurs en pointe de 400 m³/j dépotés sur ce site sont aussi mentionnées dans ce document.

Une partie des vidangeurs dépotaient leurs boues sur le site privé de Nomayos à l'extérieur de la limite sud-ouest de la ville dans la commune de Mbankomo. Ces dépotages, tolérés par les autorités publiques de la commune, se faisaient moyennant le versement d'une redevance par les vidangeurs, sans pour autant qu'un traitement soit appliqué sur les boues. La valorisation des boues s'est réalisée de manière informelle et non contrôlée : jusqu'alors, des agriculteurs déviaient les flux de boues afin d'irriguer et fertiliser leurs cultures. Selon l'APS de la STBV, une campagne de comptage a permis d'estimer les volumes dépotés à environ 216 m³/j. Des valeurs en pointe de 400 m³/j dépotés sur ce site sont aussi mentionnées dans ce document.

Compte tenu de la taille de la ville et de la part écrasante d'assainissement autonome, le volume total de boues vidangées est plus important que les volumes comptabilisés sur le site de Nomayos. Ces volumes non comptabilisés sont également déversés sans traitement mais de façon totalement incontrôlée dans les « bas-fonds », zones basses inondables, et les cours d'eau. Pour pouvoir « utiliser des services d'assainissement gérés en toute sécurité » au sens des ODD (indicateur 6.2.1), ces populations devraient pourtant pouvoir accéder à ces services de vidange, complétés par un traitement adéquat.

Cette difficulté d'accès aux services de vidange touche aussi les toilettes publiques gérées par la ville, dont les gestionnaires peinent à financer l'opération et la maintenance, incluant la vidange des boues produites.

De façon générale, les habitants de Yaoundé et tout particulièrement des quartiers populaires, font ainsi face à un risque sanitaire significatif.

Depuis plusieurs années, la ville de Yaoundé, avec le concours du gouvernement, a entrepris des investissements conséquents dans l'assainissement urbain. Elle rejoint en décembre 2017 l'Initiative pour la Santé et la Salubrité en Ville (ISSV), devenant la première ville pilote du volet GBV, pour initier et mettre en œuvre une stratégie spécifique à ce secteur.

Le projet, complexe dans sa volonté d'initier une réflexion spécifique à l'assainissement autonome, encore absente au niveau de la sous-région, a adopté une approche progressive avec l'objectif de constituer « un premier pas concret dans la mise en œuvre d'une stratégie d'assainissement adaptée à la ville et dans la montée en compétence du secteur. Il établit une assise fondamentale pour l'extension à moyen terme de la gestion des eaux usées et excréta dans la ville ».

Le projet a abordé l'ensemble des maillons de la chaîne de valeur de la filière, en lien avec les compétences de la ville de Yaoundé. Il s'agit donc de l'accès – à travers le travail sur les toilettes publiques ; la collecte et le transport – à travers la structuration du dialogue avec le secteur privé et la réglementation ; le traitement – à travers la construction de la première station de traitement de la ville et sa mise en exploitation ; la valorisation - avec une première réflexion sur la réutilisation des boues hygiénisées en agriculture.

Le dispositif d'investissement et d'appui était complété par des objectifs de conditions cadres et de renforcement des capacités.

Réalizations du projet

• **Élaboration d'une stratégie municipale d'assainissement autonome (PAMAP).**

La stratégie municipale pour l'assainissement autonome et la filière GBV a été projetée pour donner à la CUY un premier outil stratégique adapté au contexte et qui répond à la réalité du secteur. Le document couvre l'ensemble de la chaîne de service de la GBV et s'échelonne sur une période de dix ans (2020-2029). Cette nouvelle stratégie municipale identifie des actions pour favoriser l'accès à des services d'assainissement sûrs pour les ménages les plus pauvres, et contribue à définir des orientations publiques favorables au développement des services de vidange et à donner plus de visibilité aux entrepreneurs.

La stratégie a par ailleurs permis de développer un système d'information géographique (SIG) dédié à l'assainissement autonome, qui peut être actualisé avec les données SIG issues de l'application de traçage des camions de vidange développée dans le cadre du projet (voir plus bas).

Le PAMAP fixe les objectifs et les indicateurs de suivi et d'évaluation pour mesurer les progrès du secteur. Une partie des activités identifiées dans le PAMAP a été mise en œuvre dans le cadre du projet.

FICHES PROJETS

YAOUNDÉ,
CAMEROUN

• **Renforcement du cadre réglementaire encadrant les activités de GBV dans la ville.** Plusieurs documents et outils réglementaires ont été développés et adoptés au cours du projet. Il s'agit (i) d'un arrêté municipal réglementant le dépotage des boues de vidange dans la ville de Yaoundé, (ii) un arrêté municipal encadrant l'adoption d'agrément pour les entreprises de vidange et de licences pour chacun de leurs camions. L'agrément définit notamment le cahier des charges du vidangeur et les spécifications techniques des équipements à acquérir. Les différents outils tels que les demandes d'agrément, modèles d'agrément et licences ont également été développés en collaboration avec les autorités.

• **Construction de la première Station de Traitement des Boues de Vidange à Etoa.** La STBV, d'une capacité de 265 m³/j, a été inaugurée le 20 septembre 2021. Accessible par la route nationale n°3, elle est constituée de deux bassins de sédimentation fonctionnant de manière alternée, dont les boues épaissies alimentent des lits de séchage non plantés couverts. Le surnageant des bassins de sédimentation et le percolât des lits de séchage sont traités successivement dans une lagune anaérobie et une lagune facultative avant d'être rejetés dans une zone humide alimentant la rivière Mefou.

La capacité de la station a été atteinte après 2 mois d'exploitation, ce qui montre à la fois le besoin grandissant en traitement dans la ville, également soulevé dans le PAMAP, ainsi que la discipline des vidangeurs pour se rendre à la STBV.

La station est exploitée par un GIE composé de plusieurs entreprises de vidange via un contrat de délégation de service établi entre la ville et le GIE. Le GIE a été doté en outils de gestion administratif, financier et technique, tel qu'un plan d'affaire, un logiciel de gestion et outils de suivi technique de l'activité. L'exploitant, tout comme l'équipe de la ville, a bénéficié de formations théoriques et pratiques et a été accompagnée pendant les premiers mois d'exploitation, afin de calibrer et ajuster les paramètres d'exploitation, se familiariser avec les outils de gestion, perfectionner sa relation avec les clients et l'autorité délégante, établir les rapports de suivi, ainsi qu'un premier bilan d'exploitation.

• **Appui au renouvellement du parc des entreprises de vidange.** Le projet avait l'ambition de mettre en place un mécanisme pérenne pour appuyer financièrement les vidangeurs lors du renouvellement de leurs équipements roulants, en faisant exclusivement intervenir les acteurs du secteur privé, sans intervention externe via par exemple un fonds de garantie. Du point de vue du pouvoir public, le marché de la vidange de l'ensemble des toilettes publiques de Yaoundé a été a été concédé à un groupement de vidangeurs, pour que cela soit valorisé comme garantie au niveau des banques.

Si cette activité – qui dépendait directement de la volonté des banques camerounaises à assouplir leurs règles pour appuyer les acteurs du secteur – n'a pas eu la réussite escomptée, le projet a tout de même permis à deux vidangeurs d'obtenir des prêts pour l'achat de deux camions de seconde main.

• **Mise en place d'un dispositif de suivi des activités des camions de vidange par GPS.** Le projet a permis de développer une application de traçage GNSS en temps réel et en ligne des camions de vidange. Cette application a été développée de façon collaborative avec la CUY et les vidangeurs pendant plus de deux ans. L'application se base sur la collecte des données de géolocalisation des camions de vidanges via des kits fixés sur les camions et financés par les vidangeurs eux-mêmes, combinées à des données cartographiques. Le traitement des données est immédiat. L'application intègre des algorithmes pour identifier automatiquement les alertes, les activités des vidangeur et des cartes et tableaux de données traitées, qui peuvent être directement utilisées par la CUY ou les entreprises de vidange. Les données sont stockées sur un serveur. L'application permet l'interface avec ces données via ordinateur ou smartphone.

Les principales fonctionnalités développées sont (i) des tracés en temps réels et leurs historiques, (ii) un rapport (tableaux issus de requêtes), (iii) des cartes, (iv) des alertes, et (v) des outils d'administration et de gestion des utilisateurs, entreprises, véhicules, zones.

FICHES PROJETS

YAOUNDÉ,
CAMEROUN

L'application offre de nombreuses utilités, aussi bien au niveau de la CUY pour connaître la distribution spatiale de la demande et le contrôle des activités des camions de vidange, notamment pour vérifier si les dépotages se font effectivement à la nouvelle STBV, qu'au niveau des entrepreneurs de la vidange afin de contrôler et prévenir les activités illicites de leurs opérateurs de vidange, et d'acquérir des données qu'ils pourront eux-mêmes valoriser commercialement. De ce fait, l'application contribue fortement à la durabilité des services de GBV.

- **Construction de deux toilettes publiques innovantes, avec récupération et valorisation du biogaz, dans les marchés Mbankolo et Nkolewoue**

L'identification des sites devant accueillir les toilettes publiques s'est faite dans la perspective de disposer de gisements de matière en qualité et en quantité pour permettre une co-digestion avec des déchets animaliers et une production de biogaz substantielle.

Les toilettes sont munies d'un décanteur, d'un réacteur anaérobie à chicane et d'un réacteur à dôme fixe. La collecte du gaz se fait essentiellement au niveau du dôme fixe dans lequel des déchets animaliers sont mélangés aux eaux usées des toilettes. Chaque bio-digesteur a été dimensionné pour recevoir 450 kg de déchets animaliers par jour pour une production journalière attendue en biogaz de 29 m³.

L'objectif de l'exploitant, qui dispose déjà d'une expérience dans le biogaz, est de vendre le biogaz comme gaz de cuisson ou de chauffage directement dans les environs géographiques du marché, par exemple auprès des plumeurs de poulets.

Étant une activité en développement dans la ville, le contrat d'exploitation établi entre la ville et l'exploitant a été rédigé de façon à réduire le risque sur l'exploitant, pour lui permettre de développer cette activité sereinement, et notamment de trouver les prix d'équilibre du marché entre celui de l'approvisionnement en déchets animaliers et celui de vente du biogaz.

- **Perspectives de valorisation**

L'expérience nationale en matière de valorisation des déchets, en particulier celle de Dschang avec la fabrication de compost, a pu être valorisée en faisant intervenir des experts nationaux pour établir les orientations pertinentes en termes de valorisation des boues séchées issues du traitement des boues. Sur la base d'une analyse détaillée, l'étude a permis de mettre à disposition de l'exploitant un plan d'action réaliste, précis et chiffré, qui puisse être mis en œuvre par l'exploitant afin de permettre une valorisation financière du produit *via* le secteur agricole. En particulier, ce plan d'action prend en compte les capacités techniques et financières de l'exploitant afin de permettre une mise en œuvre effective. L'exploitant dispose également d'une liste de contacts représentant des potentiels acheteurs des sous-produits.

FICHES PROJETS

YAOUNDÉ,
CAMEROUN

FICHES PROJETS

DSCHANG ET LA MENOUA, CAMEROUN



Le secteur de la vidange se caractérise pour sa part par des tarifs élevés et une qualité de service faible.

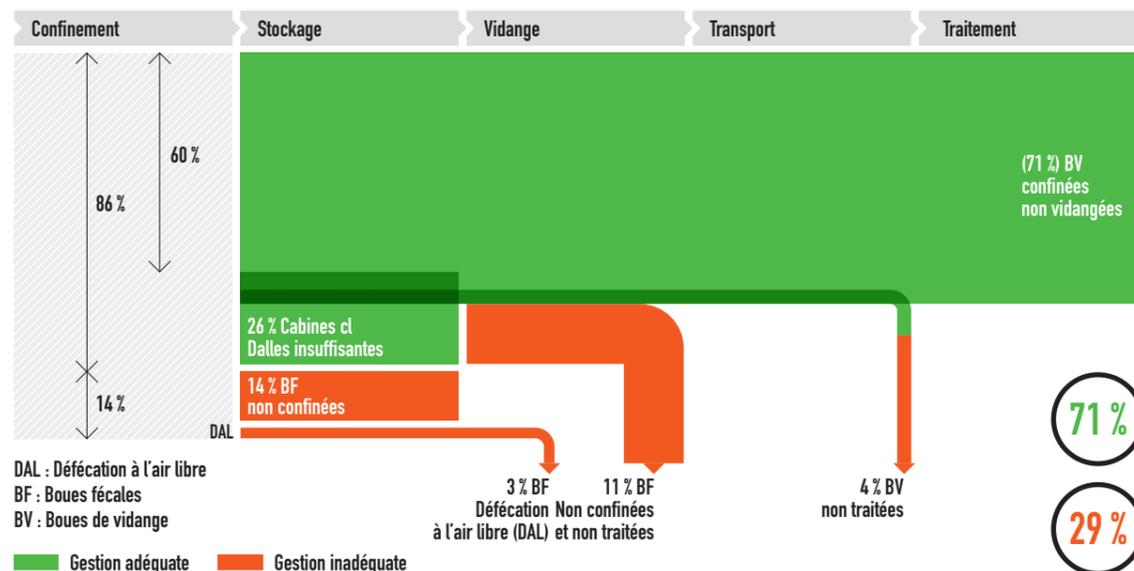
La commune de Dschang avait mis en place un service de vidange en régie il y a une dizaine d'années, mais faute de stratégie adaptée, l'expérience ne fut pas concluante. Cet enjeu demeure une préoccupation majeure pour la commune qui souhaite développer des alternatives aux services actuels.

En 2018, les communes de Dschang, Fongo-Tongo, Nkong-Zem, Fokoué, Penka-Michel et Santchou ont créé le Syndicat des Communes de la Menoua (SYCOME), intercommunalité dont l'assainissement est le secteur prioritaire d'intervention. Les études sur la filière de la gestion des boues de vidange ont été menées à l'échelle du département pour développer une stratégie concertée entre les 6 villes. Les livrables suivants ont été produits :

- Diagnostic du secteur GBV dans le département de la Menoua : études socio-économiques et techniques, caractérisation du marché de la vidange, des boues, évaluation des blocs sanitaires, APS pour une station de traitement.
- Accompagnement de la stratégie municipale GBV : plans d'action priorités, stratégie pour les plus pauvres, indicateurs et outils de suivi-monitoring, schéma organisationnel, synthèse cartographique.

La ville de Dschang, chef-lieu du département de la Menoua, compte plus de 160 000 habitants. La majorité de la population utilise des latrines traditionnelles creusées dans le sol, et seulement une minorité a des fosses septiques. Cette situation, cumulée au déversement des boues de vidange dans les cours d'eau, entraîne la contamination des puits situés dans les zones denses et les bas-fonds.

SFD de Dschang, 2020



FICHES PROJETS

DSCHANG ET LA MENOUA, CAMEROUN

- Mise en place d'un environnement favorable : développement de stratégies anti-monopolistiques en partenariat public-privé, renforcement du dialogue entre la ville et les vidangeurs.

La stratégie comporte des propositions chiffrées pour le développement de projets concrets, dans leurs composantes institutionnelles, d'organisation, et de mise en œuvre de solutions de traitement, en cherchant notamment à intégrer la filière des déchets solides, déjà structurée sur le territoire.

Le processus des études a renforcé l'arrimage de l'initiative au développement de l'économie circulaire et l'organisation efficace des services essentiels aux populations. La démarche intercommunale a permis de renforcer l'intérêt et la pertinence de l'initiative. L'expertise technique développée a été forte et s'est révélée extrêmement bénéfique avec le transfert des connaissances auprès des services locaux.

Une mise en œuvre opérationnelle

Sur la base des résultats et consultations des études, un projet pilote a été conçu dès 2021.

Ce projet EcoSaMe (économie circulaire dans la Menoua) a la spécificité d'être mis en œuvre à l'échelle intercommunale, pertinente pour des villes de taille moyenne, et de combiner :

1/ Appui à maîtrise d'ouvrage territoriale, renforcement des capacités :

- Conception du cadre organisationnel de la filière économique liée à la gestion de l'assainissement liquide : réglementation, suivi des entreprises de vidange, suivi des impacts sur l'environnement, développement de la filière aval.
- Accompagnement et renforcement des capacités techniques et d'ingénierie des communes de la Menoua.
- Partage d'expériences au sein du réseau des maires francophones, et dans le cadre de la coopération décentralisée française.

2/ Amélioration de l'accès aux services essentiels et du cadre de vie :

- Mise en place de mesures transitoires contre la pollution et l'insalubrité.

- Conception et construction d'un site de traitement des boues de vidange.
- Mise en œuvre d'un service d'exploitation pérenne mutualisé dans la Menoua.
- Construction de toilettes publiques et de points d'accès à l'eau.

3/ Développement de l'économie circulaire à partir du secteur de la salubrité :

- Accompagnement et renforcement des capacités des acteurs économiques du secteur (vidangeurs et entreprises de construction). Développement d'un modèle économique spécifique au secteur.
- Mise en place d'un centre de démonstration pour appuyer de manière durable et équitable les ménages dans l'amélioration des ouvrages.
- Mise en œuvre, à la station, de la valorisation des boues en lien avec la filière des déchets solides, et du développement de la filière de commercialisation dans l'agriculture.

Apprentissages

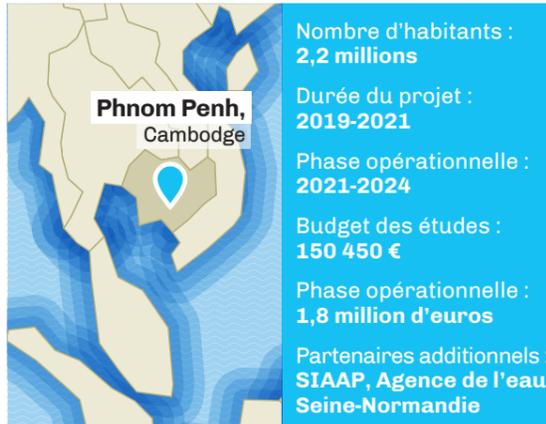
- Du point de vue de la gouvernance,

- La commune de Dschang assure la maîtrise d'ouvrage des réalisations sur son territoire à travers son Agence Municipale de Gestion des Déchets (AMGED) et en particulier accueillera la station de traitement de la zone.

- Le Sycome assure la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des activités qui concernent le territoire de la Menoua, notamment les ouvrages d'assainissement collectif sur chaque commune et le développement du centre de démonstration, ainsi que des volets transversaux de renforcement de capacités.

- **La ville de Dschang compte une grande expérience dans le domaine de la gestion des déchets solides :** la future station de traitement a opté pour une technologie robuste, et pour un site qui permettra la valorisation par co-compostage des matières. Le développement de l'économie circulaire sur le territoire a été une préoccupation majeure du projet.

FICHES PROJETS

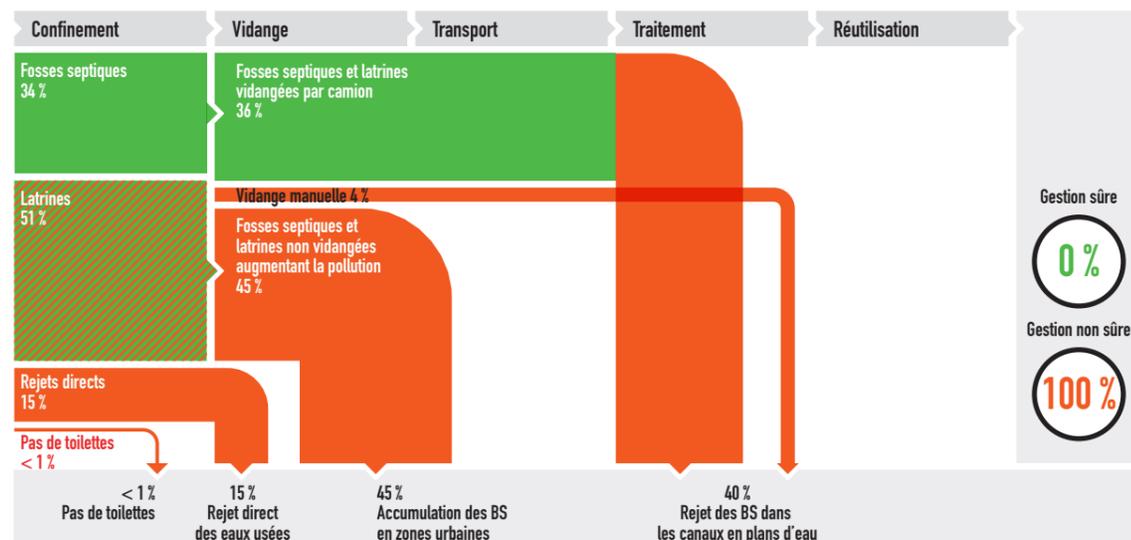
PHNOM PENH,
CAMBODGE

La ville de Phnom Penh, capitale du Cambodge, compte plus de 2 millions d'habitants. Si la plupart des habitations disposent d'un ouvrage d'assainissement individuel, seul un tiers sont équipées d'une fosse septique. Une minorité rejette directement les eaux usées dans un réseau unitaire (aussi appelé réseau de drainage) avant que ces eaux ne soient évacuées en dehors de la ville. La qualité des dispositifs d'assainissement de la majorité des ménages est insatisfaisante, ainsi

que les pratiques d'entretien. Les fosses ne sont vidangées qu'en cas de nécessité et la ville, au démarrage du projet, ne disposait pas de site dédié au traitement des boues de vidange et n'avait pas planifié d'en construire. Dans un contexte d'investissement conséquent en matière d'assainissement conduit par la ville, avec le concours du gouvernement, Phnom Penh a décidé de rejoindre en 2018 l'Initiative pour la Santé et la Salubrité en Ville pour mettre en œuvre les études et avancer sur les conditions cadres nécessaires à l'établissement et à la mise en œuvre de sa stratégie municipale de Gestion des Boues de Vidange (GBV).

Phnom Penh a assuré la maîtrise d'ouvrage des études à travers ses services techniques et piloté, avec l'assistance technique de l'AIMF, les études socio-économiques et techniques. Un système de partage et de validation interne des étapes des études a été organisé avec l'institution officielle d'un comité de pilotage national en complément au comité de pilotage international. Cette organisation, bien que lourde à gérer, se révèle, dans le contexte institutionnel et organisationnel du Cambodge, comme être un élément essentiel de réussite.

SFD de Phnom Penh, 2019



FICHES PROJETS

PHNOM PENH,
CAMBODGE

Le processus de l'ISSV, à partir du voyage d'étude à Dakar, a permis aux autorités de Phnom Penh d'appréhender cette thématique spécifique qui n'était, jusque là, pas explorée comme une composante à part entière du secteur de l'assainissement. Le processus a ainsi permis aux services de la ville de mieux connaître la situation pour asseoir leurs choix sur des bases plus solides, améliorer l'activité et la reconnaissance des entreprises de vidange, mettre en œuvre les conditions contribuant à limiter les dépotages non traités et ainsi, à moyen terme, de réduire les risques sanitaires rencontrés par les populations.

Les conclusions des études ont indiqué un environnement particulièrement favorable au développement du secteur du fait d'un marché de la vidange fortement développé, de potentiels importants de réutilisation et valorisation des boues dans l'agriculture et du dynamisme des acteurs publics en matière d'investissements pour l'assainissement de la ville. Les résultats ont validé la pertinence de la filière et confirmé la volonté des autorités de Phnom Penh d'avancer concrètement sur la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie en 2021.

La stratégie globale de la ville de Phnom Penh pour le secteur de l'assainissement autonome 2021-2035 a été finalisée au printemps 2021, et approuvée par le Comité de pilotage national le 12 juillet 2021 et par Son Excellence M. le Gouverneur de Phnom Penh en novembre 2021. Ce document, diffusé largement auprès des acteurs du secteur, est d'une extrême importance car il marque l'entrée de l'assainissement autonome comme préoccupation à part entière au niveau de la planification municipale. Il peut également inspirer d'autres villes au contexte similaire, particulièrement au Cambodge.

Une mise en œuvre opérationnelle

Pour accompagner la ville dans sa première station de traitement et dans la structuration de la filière, la mise en œuvre d'un projet opérationnel pilote a été conçue et le tour de table financier finalisé en 2020. La Municipalité de Phnom Penh, l'AIMF, l'AESN et le SIAAP, cofinancent ce projet à hauteur de 1 770 000 € (hors valeur du terrain et autres valorisations).

Ce projet comporte les composantes suivantes :

- La conception et construction d'une station de traitement des boues de vidange à lits plantés : 3 Hectares (2 modules) dont la conception est finalisée et les travaux seront réalisés à partir du mois de mai 2022 pour le 1^{er} module.

- La valorisation en humus des boues issues du traitement et le développement d'une filière de commercialisation dans l'agriculture.
- La conception du cadre organisationnel de la filière (réglementation, autorités de tutelles, suivi des entreprises de vidange, suivi des impacts sur l'environnement).
- L'accompagnement et le renforcement des capacités techniques et d'ingénierie de la Municipalité de Phnom Penh, ainsi que la mise en œuvre de la stratégie municipale.

Apprentissages

- La gestion des boues de vidange est un nouveau sujet pour Phnom Penh. Dans ce contexte, le développement de projets pilotes est indispensable pour démontrer le concept et obtenir l'adhésion des parties prenantes.
- Le tour de table financier pour une première phase opérationnelle a été constitué dans des délais très courts, grâce à la coopération décentralisée. Ceci est une clé de succès : pour maintenir la dynamique des acteurs, il est nécessaire de démarrer la mise en œuvre opérationnelle immédiatement après la fin des études. Il est important d'imaginer systématiquement un système qui permette cette mise à l'échelle directe des études.
- Les modalités de gestion mises en place à l'intérieur de l'administration de Phnom Penh sont conséquentes en termes de suivi administratif et de délais, mais elles sont indispensables à l'adhésion et à la durabilité du processus.
- Compte tenu du contexte local, de l'acceptation sociale et des problématiques de la ville, l'aspect « valorisation des boues » est particulièrement important sur ce projet : sa mise en œuvre autant dans l'agriculture que dans le jardinage urbain (certification, marketing, distribution) est d'ores et déjà programmée par la ville.
- Le choix de la technologie a été dicté par les autorités de la ville, en lien au projet de valorisation future. Les préoccupations de nature esthétique et environnementale ont aussi guidé le choix d'une station à lit plantés.

FICHES PROJETS

HUÉ, VIETNAM



Nombre d'habitants :
650 000

Durée du projet :
2019-2020

Projet opérationnel :
2022-2025

Budget des études :
56 000 €

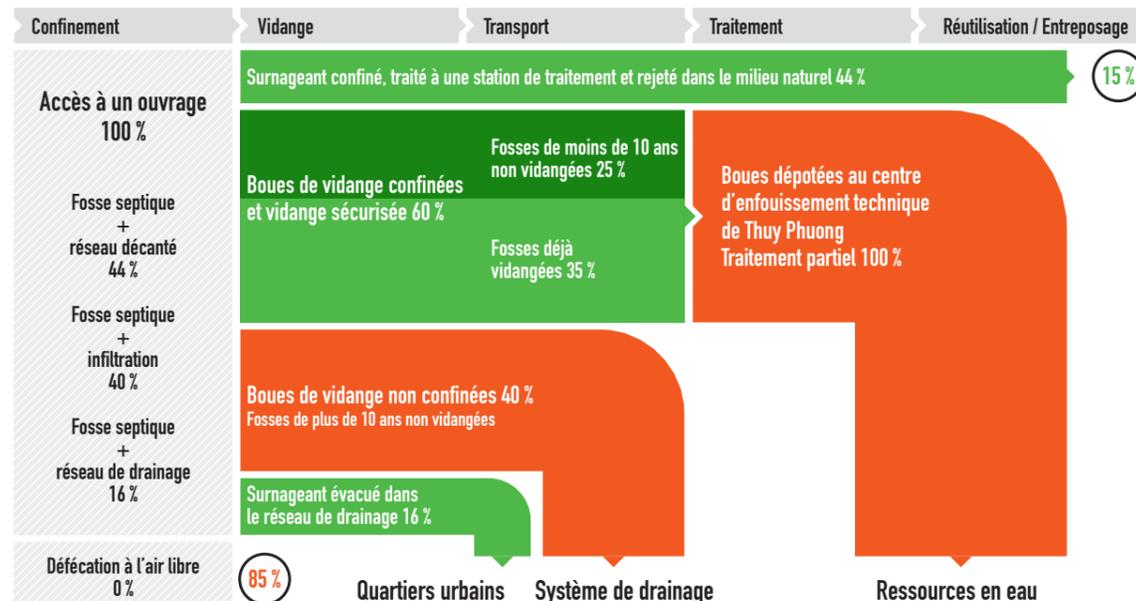
Phase opérationnelle :
1,5 million d'euros

Partenaires additionnels :
SIAAP, Agence de l'eau Seine-Normandie

La ville de Hué est l'ancienne capitale royale du Vietnam, dont la citadelle, cœur de la ville actuelle, est un vestige historique et artistique exceptionnel, inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le thème de l'assainissement urbain et de sa gestion comme enjeu essentiel du développement durable a été identifié comme prioritaire par les autorités de la ville depuis plusieurs années dans le cadre de la coopération décentralisée, notamment :

SFD de Hué, 2020



- La ville de Hué a participé à l'« Initiative Asie : patrimoine culturel et développement durable » en soutien aux villes francophones de l'Asie du Sud-Est, portée par l'AIMF. Lors des séminaires d'échanges, la thématique du traitement et de la gestion des boues de vidange a été identifiée comme un défi majeur auquel est confrontée la ville, d'autant plus que les équipements, leur dimensionnement et leur conception doivent prendre en compte le caractère particulier du territoire d'implantation, avec la présence d'une citadelle historique à très haute valeur patrimoniale.
- Le SIAAP et la ville de Hué sont en coopération décentralisée et ont par ailleurs déjà travaillé en partenariat avec l'AIMF dans le domaine de l'assainissement, notamment dans les projets d'aménagement du système hydraulique de la citadelle.

Hué a ainsi naturellement rejoint l'ISSV à son démarrage. Hepco, l'entreprise publique vietnamienne en charge des services de vidange et de traitement à Hué, a effectué la maîtrise d'ouvrage déléguée du projet et a réalisé une partie des études techniques. À la demande de l'AIMF, le SIAAP et l'Agence de l'eau Seine-Normandie se sont solidarisés au projet, en cofinçant les études socio-économiques et techniques.

FICHES PROJETS

HUÉ, VIETNAM

Dans le contexte de pandémie de Covid-19, la formation des enquêteurs a pu être reprogrammée avec un accompagnement à distance. Le rapport sur le comportement des ménages et la quantification des boues a été essentiel pour bâtir la stratégie de la ville : il permet d'avoir une vision très claire de l'assainissement et de ses particularités, notamment sur les complémentarités des approches autonome et non autonome au moment de la mise en œuvre d'un réseau collectif décanté. Une station de traitement des eaux usées sur une partie de la ville (qui à terme couvrira 44 % des ménages) est programmée.

La caractérisation des boues a permis de confirmer leur qualité, afin d'affiner le dimensionnement de la station et d'établir les projections de valorisation. Les perspectives de développement de la ville pour 2030 projettent un volume à traiter de l'ordre de 80m³/j (près du double du volume actuel), justifiant d'autant plus le souhait de développer les partenariats pour pouvoir assumer une demande croissante. L'étude du comportement des ménages a permis de dresser les priorités à intégrer à la stratégie : dispositif de surveillance des fosses par Hepco, stratégie pro-pauvres, collaboration avec le secteur privé (labélisation, obligation de dépotage et réduction de son coût, appui marketing).

Une mise en œuvre opérationnelle

L'ensemble des livrables ont été validés fin 2020, et un projet opérationnel estimé à 1,5 million d'euros a été formalisé en 2021 avec les mêmes partenaires.

Ce projet comporte les volets suivants :

- La conception du cadre organisationnel de la filière (réglementation, mise en application des règlements, autorités de tutelle, suivi des entreprises de vidange, suivi des impacts sur l'environnement).
- L'accompagnement et le renforcement des capacités techniques et d'ingénierie de la ville de Hué, le développement

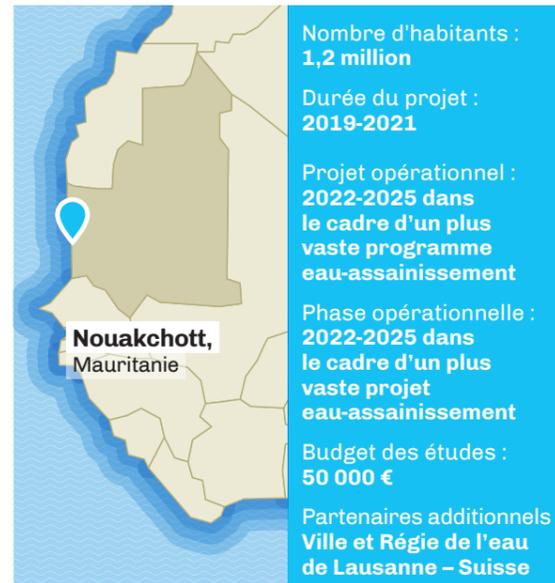
- d'une stratégie municipale réaliste, concrète et évolutive.
- La conception (APD) et la construction d'une station de traitement des boues de vidange, avec une technique adaptée au contexte, et mise en œuvre d'un service d'exploitation pérenne.
- Le développement d'une filière écologique de commercialisation des boues, en complément de la filière de valorisation des déchets solides.
- La mise en exploitation de la STBV.

Apprentissages

- Le tour de table financier pour une première phase opérationnelle a été constitué dans des délais très courts, grâce à la coopération décentralisée et à la participation très importante du budget propre de la ville (50 % du budget – hors valorisations). Ceci est une clé de succès : pour maintenir la dynamique des acteurs, il est nécessaire de démarrer la mise en œuvre d'un projet pilote immédiatement après la fin des études. Il est important d'imaginer un système qui permette cette mise à l'échelle directe des études.
- Le volet « valorisation des boues » était une partie importante dans la vision de la ville de Hué.
- Le choix de la technologie a été dicté par les autorités de la ville, par rapport à cette valorisation future et à la stratégie de la ville de travailler sur le co-compostage sur un même site de production, mais également par la volonté de mettre en œuvre une technologie robuste et fiable.
- Le modèle de l'exploitation future est d'ores et déjà connu, et sera un modèle public.

FICHES PROJETS

NOUAKCHOTT, MAURITANIE



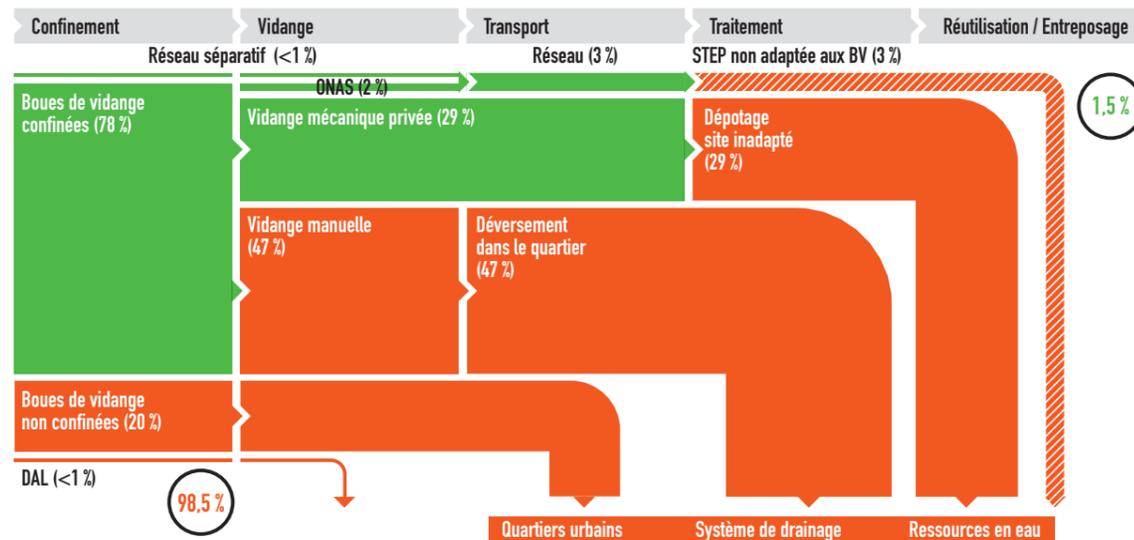
Capitale de la Mauritanie, Nouakchott fait face, en tant que centre économique et commercial du pays, à une croissance considérablement plus importante que celle de la Mauritanie (4,3 % contre 2,7 % au niveau national entre le recensement de 2000 et celui de 2013) et constitue un défi majeur pour les autorités nationales et

locales : comment combler le manque criant d'un accès aux infrastructures et aux services sociaux de base, plus particulièrement dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement ?

Dans ce contexte, après la réalisation du diagnostic situationnel du secteur de l'assainissement autonome, un atelier national de concertation a eu lieu en avril 2021, à un niveau de représentation important : organisé en lien avec l'Office national d'assainissement, cet atelier a été ouvert par la Présidente de la Région de Nouakchott, M^{me} Fatimetou Mint Abdel Malick en présence du Ministre de l'Assainissement, M. Sid'Ahmed Ould Mohamed, du Wali de Nouakchott-Ouest et du Maire de Tivragh Zeina. Il a permis une concertation entre l'ensemble des acteurs publics, privés et associatifs du secteur pour identifier les domaines d'intervention prioritaires et poser les bases d'une stratégie territoriale, en cohérence avec le cadre national.

Cet atelier constitue également un point d'étape essentiel dans l'appropriation du processus au niveau local. Les études socio-économiques, de zonage et cartographie, ont mis en exergue que 100 % des boues produites dans la ville sont gérées de manière inadéquate, c'est-à-dire qu'elles sont confinées dans des systèmes d'assainissement inappropriés ou collectées et déversées directement, sans traitement préalable, dans le milieu récepteur, exposant ainsi la population

SFD de Nouakchott, 2021



FICHES PROJETS

NOUAKCHOTT, MAURITANIE

et l'environnement à une contamination fécale. Les services de vidange, mécanisés ou manuels, ne sont par ailleurs pas réglementés, ce qui limite les possibilités de développement et d'organisation. Ces études sont appréhendées par la Région de Nouakchott comme des outils d'aide à la décision et de diffusion de l'information aux autres acteurs.

À l'heure actuelle, la vision nationale du secteur, qui préconise de se focaliser majoritairement sur le développement de l'assainissement collectif, ne semble pas pouvoir répondre aux véritables défis posés à Nouakchott.

L'établissement d'une feuille de route commune État-région, finalisée en janvier 2021, a comme objectif de guider la Région de Nouakchott et ses partenaires institutionnels pour le développement de services de GBV durables sur le territoire et à être insérée à terme dans la stratégie eau et assainissement de la Région.

Un travail institutionnel a également été conduit dès septembre 2021 et jusqu'à février 2022 pour l'établissement d'un cadre de concertation multi-acteurs sur le thème de la GBV. Ce cadre, présenté et discuté avec l'ensemble des acteurs de l'assainissement à Nouakchott les 9 et 10 novembre 2021, constitue une structure opérationnelle de coopération et de coordination pour développer la filière de la gestion des boues de vidange. Les résultats attendus du cadre de concertation sont une définition claire des rôles et champs d'action de chaque institution en termes de GBV et de gestion des eaux usées, un renforcement du cadre réglementaire ainsi que son application effective, et la mise en place d'un mode de gouvernance participatif.

À partir de ces éléments, une convention de partenariat pour institutionnaliser le cadre de concertation et le pérenniser a été signée entre la Région et le Ministère de l'hydraulique et de l'Assainissement : il s'agit d'un premier mécanisme de ce type dont le fonctionnement doit être testé sur le moyen et le long terme par les autorités.

Particularité des études à Nouakchott

Les études et l'accompagnement institutionnel ont été insérés comme composante nouvelle d'un projet de coopération décentralisée porté par l'AIMF, la ville de Lausanne et la Région de Nouakchott. Dans le cadre de cette coopération qui porte plus largement sur l'accès à l'eau et à l'assainissement et avec l'objectif de l'élargir à d'autres villes et acteurs francophones, une phase de mise en œuvre est à l'étude : avec un budget d'investissement de 3 millions d'euros, cette nouvelle phase de la coopération décentralisée permettra de dédier des ressources au secteur de la GBV et de continuer le plaidoyer en vue de sa reconnaissance.

Apprentissages

- Dans un contexte où le secteur de la gestion des boues de vidange est inconnu et les prérogatives de l'autorité territoriale sont partagées avec un organisme national de régulation, le positionnement de la Région en qualité de facilitateur du dialogue entre acteurs s'est révélé efficace et pertinent.
- Les données chiffrées ont permis d'asseoir un constat au niveau local sur la nécessité de travailler sur ce secteur, pour le moment en dehors des documents de planification nationale.
- L'insertion de la GBV dans un programme de coopération eau et assainissement permet d'envisager très rapidement les suites du travail, avec des financements extérieurs en provenance de la coopération décentralisée.

FICHES PROJETS

OUAGADOUGOU, BURKINA FASO



**Ouagadougou,
Burkina Faso**

- Nombre d'habitants : **3 millions**
- Durée du projet : **2021**
- Budget des études : **52 000 €**
- Partenaire additionnel : **SIAAP**

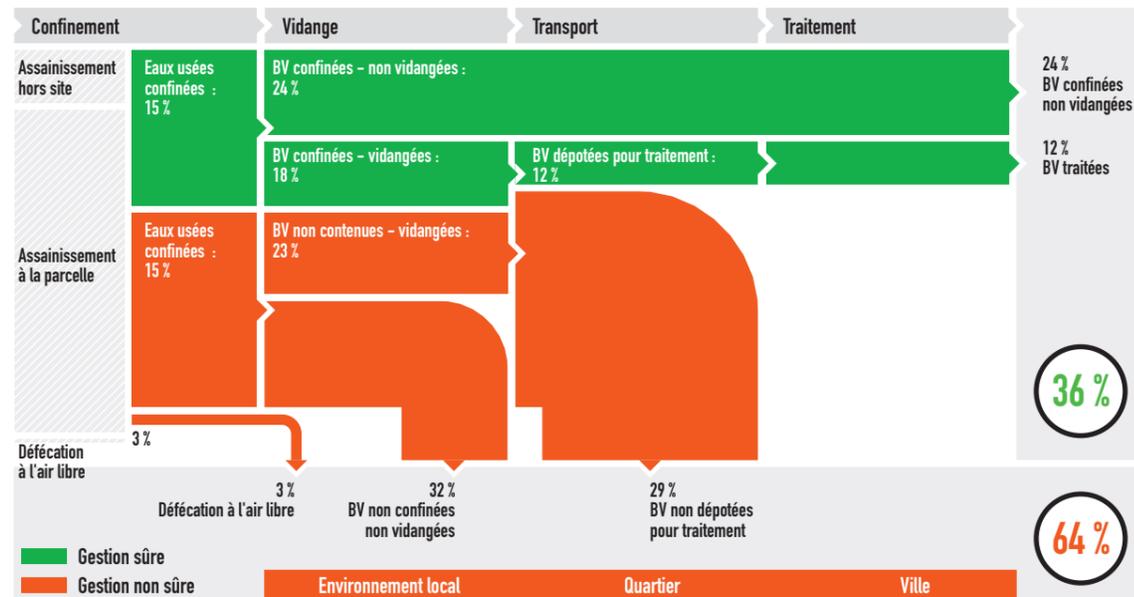
Ouagadougou, capitale du Burkina Faso, compte une population d'environ 3 millions d'habitants répartie dans 12 arrondissements. La commune est également à la tête de l'agglomération du Grand Ouagadougou, soit le regroupement de Ouagadougou avec les sept communes rurales périphériques (Komki-Ipala, Komsilga, Koubri, Loumbila, Pabré, Saaba et Tanghin-Dassouri).

Depuis les années 1980, la Mairie s'est aventurée progressivement sur les enjeux de GBV, essentiellement pour contrer les pratiques de dépotage des boues vidangées dans les dépotoirs sauvages des déchets solides dans/et en périphérie de la ville. Cette problématique a pris

de l'ampleur seulement à partir des années 2010 et représente aujourd'hui pour les autorités municipales une préoccupation majeure : face à une production annuelle (d'environ 2 millions de m³ de boues de vidange) qui ne cesse de s'accroître et compte tenu des nouvelles attributions juridiques et réglementaires découlant de la politique nationale de décentralisation, l'exécutif de la Mairie de Ouagadougou est conscient de devoir apporter des réponses appropriées aux défis posés. L'organigramme de la Mairie montre bien une Direction de la salubrité publique et de l'hygiène qui se trouve sous la tutelle de la Direction générale des services techniques municipaux.

Au vu des défis actuels sans cesse croissants, la Mairie a souhaité ainsi étudier les moyens de donner plus d'importance à la direction chargée des questions de la GBV. Dans ce contexte, il est également à noter la présence de plusieurs partenaires et bailleurs qui travaillent déjà dans le secteur des boues de vidange, la plupart du temps en lien étroit avec l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA), mais sans aucun lien avec les équipes de la Mairie de Ouagadougou.

SFD de Ouagadougou, 2018



FICHES PROJETS

OUAGADOUGOU, BURKINA FASO

Après un diagnostic des besoins conduit auprès de la Mairie, les axes d'intervention ont été établis dans le but de l'accompagner pour :

- Définir la stratégie municipale ;
- Mettre en place les conditions cadres pour l'amélioration de la situation de l'assainissement sur le territoire de Ouagadougou, et plus largement à l'échelle du Grand Ouaga ;
- Asseoir la légitimité et le rôle de la commune comme acteur majeur d'une stratégie concertée avec tous les acteurs.

À partir d'avril 2021, une assistance technique a été mise à disposition, sous la direction des conseillers techniques du Maire. Avec une approche participative et de concertation, elle a permis d'aboutir à l'adoption de la « **feuille de route pour la mise en place d'une gestion durable des boues de vidange à Ouagadougou** », accompagnée d'un plan d'action chiffré et d'un outil de priorisation des sites d'implantation des futures stations de traitement. Un plan de formation et un appui aux équipes en charge de la révision de l'organigramme de la Mairie a également permis de proposer la création d'une unité GBV à part entière, avec la définition des profils adaptés.

Parallèlement, et en réponse à la priorité exprimée par la Mairie d'améliorer la gestion des toilettes publiques du territoire communal (28 gérées par la Mairie sur les 75 que compte la ville), une étude diagnostic pour la reprise en main de ce service a permis de mieux appréhender les difficultés, les acteurs intervenants, les contrats, l'entretien et les perspectives en matière de gestion. Un outil d'aide à la décision sous la forme d'une plateforme a été livré et est suivi par plusieurs services. Un processus de négociation a été également mis en œuvre pour qu'une convention de partenariat entre les maires du Grand Ouaga et l'ONEA soit formalisée et signée.

Finalement, un projet visant la mise en œuvre opérationnelle des actions prioritaires de la feuille de route a été conçu et comprend les activités d'appui juridique et institutionnel (établissement des textes encadrant les acteurs et activités, mise en place du cadre de concertation, de suivi

des activités et infractions), l'appui aux acteurs de la filière assainissement (recensement et renforcement des acteurs publics et privés de la GBV), et les investissements dans les différents maillons (subvention des latrines familiales aux normes, toilettes publiques, structuration de la filière transport, renforcement de la capacité de traitement et valorisation des boues). La recherche des partenaires techniques et financiers prêts à se mobiliser aux côtés de la ville est en cours.

Apprentissages

- L'appréhension de la Mairie par rapport aux enjeux liés à l'assainissement en général et à la GBV en particulier est réelle. Cette appropriation connaît déjà des résultats avec les réflexions avancées sur la création d'une structure spécialement dédiée à la GBV.
- La présence permanente d'une assistance technique positionnée sous l'autorité des conseillers techniques du maire, la mise en place d'une approche participative entre services s'est révélée un facteur de succès.
- Une souplesse dans l'accompagnement qui est fourni au fur et à mesure de l'avancement de l'assistance est nécessaire pour répondre à l'évolution des besoins de la Mairie.
- La prise en compte de la dimension territoriale, avec les différentes politiques municipales existantes doit être projetée à l'échelle du Grand Ouaga.
- L'utilisation de la progressivité, en priorisant les activités urgentes qui n'impliquent pas des coûts importants et permettent de déclencher des résultats visibles.

FICHES PROJETS

BUKAVU, RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO



Nombre d'habitants :
environ 2 millions

Durée du projet :
2020-2021

Budget des études :
42 000 €

Sous la coordination de la cellule en charge du suivi au niveau de la ville de Bukavu, un premier diagnostic a été réalisé en 2020 afin d'établir les besoins en termes de GBV. Ce diagnostic a été suivi par la conduite d'une étude socio-économique, confiée à la Faculté des Sciences de l'Université Officielle de Bukavu, et une étude sur les services de vidange à Bukavu.

Ces études ont notamment permis d'établir un zonage de la ville basé sur une enquête auprès des ménages, la quantification des besoins des habitants en latrines et en vidange, la quantification des boues produites dans la ville, de mieux comprendre le fonctionnement, a dynamique et les défaillances des services de vidanges mécanisé et manuel, de réaliser l'étude du service des toilettes publiques et les synthèses cartographiques de ces éléments.

Ces études ont fait ressortir les enjeux auxquels la ville est confrontée. Les ouvrages d'assainissement sont dans la majorité des cas inadaptés, et les services de vidange mécanisés, publics, ne permettent de faire face ni à la demande ni à la capacité financière des ménages. Les équipements disponibles sont de plus sous-utilisés. La majorité des ménages a recours, en tant que de besoin, à un service de vidange manuel qui ne répond pas aux exigences sanitaires. Un accompagnement pour le développement progressif de services améliorés et durables d'assainissement est essentiel afin de réduire l'exposition de la population et des professionnels du secteur à une contamination, et pour préserver l'écosystème lacustre fragile de Bukavu.

Sur la base des études finalisées et suivant une approche participative, le Plan Municipal de Gestion des Boues de Vidange pour la ville de Bukavu a été rédigé et discuté lors de deux ateliers de travail, auxquels ont pris part une quarantaine de participants de 35 institutions du secteur. Ce document constitue le 1^{er} plan décennal de la GBV. Il présente les orientations stratégiques (plans opérationnels annuels), les objectifs et les progrès à réaliser durant la période 2021-2030. Il met en évidence le cadrage budgétaire de référence et les mesures prioritaires d'accompagnement pour atteindre les objectifs opérationnels. En lien avec les orientations stratégiques et les directives du gouvernement congolais à long terme, ayant conduit au cadre urbain de concertation sur la GBV et des stratégies globales d'intervention, ce plan comprend notamment 3 outils essentiels à la mise en œuvre de la GBV :

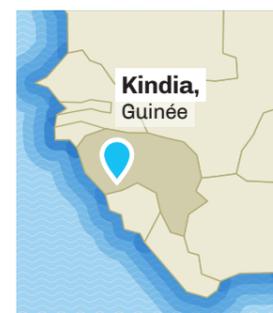
- L'identification des actions prioritaires
- Les indicateurs clés de suivi et de performance
- Le système d'évaluation des progrès et résultats

Apprentissages

- La mise en valeur des ressources et expertises municipales et régionales pour l'exécution des études et des outils stratégiques a été un facteur de renforcement des capacités.
- L'implication et la mobilisation de l'université de Bukavu pour développer des programmes d'apprentissage sur la thématique et former les futurs spécialistes est une piste de travail pour les suites à donner.
- L'approche participative est indispensable, tout particulièrement dans un contexte où le secteur est très peu connu : les consultations sont en même temps des moments d'information, de sensibilisation et un plaidoyer au niveau des acteurs de terrain.

FICHES PROJETS

KINDIA, GUINÉE



Nombre d'habitants :
140 000

Durée du projet :
12 mois

Budget des études :
40 000 €

Sous la coordination de la cellule de suivi mise en place au niveau de la commune de Kindia, des enquêtes de terrain ont été réalisées en juin 2021 et ont constitué la base pour l'étude socio-économique dont la restitution finale a été réalisée le 21 octobre 2021. Cette étude a permis notamment d'évaluer le niveau d'accès et de service d'assainissement des populations de la ville, d'identifier les lacunes et les besoins, et de cartographier la demande et l'offre de services.

Comme dans les autres villes pilotes, ce travail a comme objectif l'identification et l'engagement de la ville de Kindia sur une feuille de route de développement de la filière à moyen terme. Cette feuille de route chiffrée a été établie sur un horizon de 5 ans. Elle représente un outil de planification et de cadrage des interventions dans la commune.

La coopération Sud-Sud a également été mise à l'honneur lors du processus de travail, en particulier entre les villes de Dschang et de Kindia, avec une mission du directeur de l'Agence Municipale de la gestion des déchets de Dschang (AMGED) concernant la réutilisation des boues hygiénisées dans l'agriculture locale et les opportunités de co-compostage.

Il est à noter que ces études représentent un pas important dans le développement du secteur dans la ville de Kindia. Si elles ne règlent pas tous les problèmes de GBV dans l'immédiat, elles permettent de poser les premiers jalons et de cerner les priorités.

Une étude de marché devait être menée pour mieux connaître le potentiel et les opportunités de valorisation des boues séchées dans la commune. Malheureusement, cette activité a dû être annulée suite aux événements politiques du 5 septembre 2021. L'intérêt de la ville est marqué pour le secteur et l'accompagnement de l'AIMF se poursuivra, au-delà de la fin de l'ISSV, quand la situation sur place le permettra.

Apprentissages

- La mobilisation de la coopération décentralisée et de la coopération Sud-Sud permet d'inscrire les actions dans un contexte d'échanges et de partage d'expériences plus large et de long terme ; elle ouvre également des perspectives de financement futur. Kindia et Dschang sont en coopération décentralisée avec la ville de Nantes en France et l'ensemble de ces collectivités sont actives au sein du réseau AIMF.
- La mise à disposition et la validation par la ville de Kindia de la feuille de route pour le développement de services durables de gestion des boues de vidange démontre l'implication de l'autorité locale à traiter cette thématique. Ce document doit à terme permettre de solliciter et de mobiliser des fonds auprès des partenaires.
- Afin de bénéficier de l'économie d'échelle, un travail a été réalisé au niveau de l'intercommunalité, ce qui permet de mutualiser les services et de couvrir en services une tranche plus importante de population.

REMERCIEMENTS

Nos remerciements vont avant tout aux maires et aux chefs des exécutifs des villes et associations des villes ayant participé à l'ISSV, ainsi qu'aux équipes de la Fondation.

Parce que ce programme est le résultat d'une démarche collective, qui a impliqué des nombreux partenaires, experts sectoriels, équipes municipales, nous souhaitons ici les remercier également :

- Annette Abiassi • Yawo Sémenyo Abotsi • Abdouh Adam • Cyriaque Dossou Affoukou
 - Harriett Anderson • Christine Noélie Aïdji • Ousmane Taofiki Ajani
 - Delphine Ajdenbaum • Yao Amegavi • Tina Andriananavolamanpy • Anne-Sophie Aublet
 - Chloé Auffret • Stanislas Joël Mvondo Ayissi • Stanislas Mvondo Ayssi
 - Thérèse Mayé Diouf Ba • Valentin Bayiri • Pierrette Sylvie Beugre epse Ouattara
 - James Birch • Hugo Boss • Thomas Buisse • Anne Burlat • Phallika Chea
 - Saleck Moulaye Ahmed Cherif • Chhuong ChevChaa • Nyda Chhin
 - Éric Mulimbi Cinamula • Sarah Damagnez • Jacob Deli • Becaye Diop • Stephane Djadan
 - Pierre-Henri Dodane • Isséré Joseph Dossou • Laurent Doyen • Laure Olga Adi'i Ebanga
 - Chantal Eyboulet • Rebecca Ezouatchi • Amédé Ferré • Aboubacar Fofana
 - Jean-Philippe Garçon • Vanessa Godat • Guillaume Goursat • Xavier Gras
 - Coulibaly Guehi • Ahmed Hamadi • Élise Henry • Komlan Michel Houndjo • Lionel Julien
 - Moussa Kafando • Malek Kaissi • Mondher Kalai • Mamadou Isma Kane
 - Chimène Sandrine Kayap Tchamga • Toby Keat • Tran Quoc Khanh • Espoir Kibukila
 - Hervé Kinhouande • Frédéric Koehl • Doulaye Koné • Souleymane Kouyaté
 - Mélanie Laudriec • Valérie Ledour • Christian Lévesque • Alex Lina • Antoine Longet
 - Christine Mauget • Marie Solange Mbang epse Efon • Anne-Sophie Monceaux
 - Julien Mulakilwa • Saidou Nassouri • Emmanuel Nkadmvi Nchamukong
 - Barthelemy Ndongson • Valerie Nkamgang Bemo • Arnaud Ndzana • Sano Nfansou
 - Raphaël Nfeg • Simtokina N'Gani • Emmanuel Ngikam • Marie-Madeleine Ngoutane Pare
 - Marc-François Ngwambe • Sophreak Nita • Selom Nousoukpoe • Chanta Oeurng
 - Chymène Elise Olama Mengong • Maimouna Ouattara • Pilar Pacheco
 - Emma Zowelengre Palm • Danielle Pedi • Vathana Phang • Sakhena Phath
 - Thlang Pheaktra • Dominique Pobel • Jean-Pierre Pruvost • Hervé Rabeson
 - Hajatiana Raharinandrasana • Roshan Raj Shrestha • Théophile Rakotonirainy
 - Tinasoa Razafinjatovo • Aurélie Gal Régniez • Ahmed Baba Ould Saad • Kimleng Sain
 - Jacques Saisonou • Ron Samavotey • Yawo Sankardja • Ardiouma Sanou
 - Moussa Sanou • Martin Saram • Mamadou Sembène • Samban Seng • Vannak Seng
 - Sharlen Sezestre • Alfredine Sitraka • Sodre Soumaila • Lyhour Sreang • Perri Sutton
 - Brigitte Syan • Lassana Sylla • Hawa Talla • Augustin Tchonga • Denis Tchuenta
 - Anne Françoise Thierry • Siaka Touré • Émilie Traub • Kanh Tran Trung • Duc Truong
 - Pascal Tsala Edoa • So Vuthi • Christian Wanda • Kennth Norman Westgate
 - Joseph Wethe • Nicolas Willemin • Ignace N'Guessan Yao • Bulambo Wa Tombo Y'Leke
 - Afiyo Yovo • Apoté Zekpa • Adama Zerbo • Rodrigue Zokou • Scarlett Zongo
-

L'AIMF et la Fondation Bill & Melinda Gates ont signé en 2017 un partenariat pour développer l'« Initiative pour la Santé et la Salubrité en Ville » (ISSV), qui prend appui sur la mobilisation du réseau des autorités locales francophones pour la mise en œuvre de projets de développement. Elle a abouti à 15 projets pilotes menés en 5 ans, dont le fil conducteur a été l'amélioration de la santé et des conditions de vie des populations. Focalisé sur trois thématiques, la Planification Familiale, la Préparation des Situations d'Urgence et la Gestion des Boues de Vidange, ce partenariat a mobilisé plus de 17 millions de dollars pour contribuer de manière innovante à l'effort mondial d'atteinte des Objectifs de Développement Durable, en mettant les territoires au cœur du dispositif. Cet ouvrage de capitalisation vise à partager les clés du succès de l'Initiative pour permettre à l'ensemble des villes du réseau francophone de se les approprier.

L'ISSV a été conduite en partenariat avec les collectivités locales suivantes :

